La mise en Seine de l'Ile de la Jatte : aménagement d'un sentier d'interprétation

Louise du Breuil
2, allée Guy Charff
37 200 TOURS
louisehelion@hotmail.com
06 63 21 04 19
Ingénieur 1
Année 2006-2007

École polytechnique de l'université de Tours
Génie de l'Aménagement

Remerciements :

Je tiens à remercier toutes les personnes et tous les organismes qui ont eu l'amabilité de m'accueillir et de répondre à mes questions. Leur collaboration a en effet été très précieuse pour la rédaction de ce projet. Il s'agit tout particulièrement des personnes suivantes :

M. José Serrano, tuteur de ce projet,

Mme Sandrine Armirail, directrice de la Maison de la Pêche et de la Nature,

M. Guillaume Humann, animateur à la Maison de la Pêche et de la Nature,

Mme Legrand des archives municipales de Levallois-Perret,

M. Brunet, directeur adjoint des espaces verts à la mairie de Levallois-Perret,

M. Philipe Loth, chargé d'étude au Conseil général,

M. Lionel Amour du service des espaces verts au Conseil Général,

L'Office de Tourisme de Levallois-Perret,

Et le Comité Départemental de Tourisme des Hauts de Seine.

Sommaire

Remerciements : *2*

Sommaire *3*

Introduction *6*

I. Contexte géographique, naturel et humain *7*

1) La région Ile de France **8**

2) Le département des Hauts-de-Seine **8**

3) La ville de Levallois-Perret, commune périurbaine **9**
A. Situation géographique et démographique 9
C. Le patrimoine végétal 10
D. Structure économique 11

4) L'Ile de la Jatte **12**
A. Une histoire contrastée entre la peinture et l'industrie 12
B. La ZAC de l'Ile de la Jatte 14
C. Accès 15

5) La maison de la pêche et de la nature **16**

6) Conclusion partielle **18**

II. Les finalités du sentier d'interprétation. *19*

1) Objectifs **20**
A. Le sentier 20
B. L'interprétation 20
C. Maintien de la biodiversité 20

2) Concepts et démarches de l'interprétation **21**

3) Soutien juridique **21**

4) Les visiteurs du sentier d'interprétation **22**
A. Accueil 22
B. Un large public 22
C. Leurs attentes 23

5) Support de communication-la signalisation **23**
A. Définitions 23
B. La signalisation du sentier 24
C. Les panneaux 24
D. La brochure 25

6) Conclusion partielle **25**

III. L'origine du projet et ses relations à l'environnement *26*

1) Un site attractif à fort potentiel **27**
A. Les activités au sein du département s'intègrent dans le projet d'aménagement d'un sentier d'interprétation 27
B. Une volonté communale 30
C. Un confort de promenade. lieu convivial 32

2) Des sites intéressants **32**
A. Le rucher de l'île 32
B. Refuge LPO 32

C. Un site lié à l'eau, terrain propice aux animations ... 33

3) La Maison de la Pêche et de la Nature et son public scolaire ... 33

4) Les objectifs gouvernementaux ... 34

5) Conclusion partielle ... 34

IV. L'organisation du sentier : propositions d'aménagements ... 35

1) La conception du sentier ... 36
A. Un accès pour tous ... 36
B. Le revêtement du sentier ... 36
C. Un circuit en boucle ... 36
D. Les chemins de halage ... 37
E. Les équipements connexes (tables, bancs, etc.) ... 38

1) Les panneaux ... 38

2) Le système de brochures ... 40
A. Deux types de brochures ... 40
B. Différents sentiers en fonction des saisons ... 40

3) Le contenu des brochures ... 40
A. Il était une fois les condiments… ... 41
B. Il était une fois le chemin des pêcheurs… ... 43
C. Historique : il était une fois le ragondin… ... 44
D. Les poissons de la Seine… ... 45
E. Il était une fois la toilette de la Seine… ... 45
F. Il était une fois la ripisylve… ... 46
G. Il était une fois la colère de la Seine… ... 47
H. Il était une fois les nichoirs… ... 49
I. Le rucher de Levallois… ... 49
J. Les oiseaux des Jardins… ... 50

4) La réalisation des brochures ... 50

5) Le réaménagement de la ripisylve ... 50

6) Les acteurs ... 51
A. Au niveau national ... 51
B. Au niveau régional ... 51
C. Au niveau départemental ... 51
D. Au niveau local ... 52

7) Evaluation des qualités du sentier et de son environnement ... 52

8) Conclusion partielle ... 52

V. La longévité de ces aménagements ... 53

1) Financement ... 54
A. Au niveau européen ... 54
B. Au niveau national ... 54
C. Au niveau régional ... 55
D. Au niveau départemental ... 56

2) Référencement du sentier ... 56
A. Le programme ZNIEFF ... 56
B. La directive « Habitats » ... 57
C. Les Espaces Naturels Sensibles ... 57
D. La convention RAMSAR ... 58
E. Le PDIPR ... 59

3) Entretien ... 59
A. Le Bélénos et le Séquana ... 59

B. Les espaces verts de la commune 60
C. Les associations 61

4) Promotion 61

5) Conclusion partielle 62

CONCLUSION 63

Liste des sigles 64

Bibliographie : 65

Webographie : 67

Organismes contactés : 69

ANNEXES 71

RESUME 105

Introduction

Une faille énorme s'est creusée, progressivement, entre les hommes « modernes » (penseurs, scientifiques du XVIIIème siècle et leurs successeurs) et les sociétés anciennes. Parce qu'ils croyaient sincèrement améliorer la condition humaine, les premiers ont soumis la nature, oubliant de cette façon ce que les derniers avaient d'écoute, de respect, de sagesse envers la Terre. Nous avons oublié que l'environnement était notre seul et unique habitat, notre capital en air, en eau, en terre, en énergie, combinés pour construire la vie.

Dans un esprit d'éco citoyenneté, il est nécessaire d'acquérir une connaissance objective des phénomènes et des systèmes afin de favoriser une bonne appréhension des problèmes environnementaux et une implication efficace dans leur résolution.

Parmi les pédagogies essentiellement basées sur le montré, le raconté, on trouve l'interprétation. C'est une méthode qui se développe peu à peu en France, et ce notamment au moyen de sentiers d'interprétation.

I. Contexte géographique, naturel et humain

1) La région Ile de France

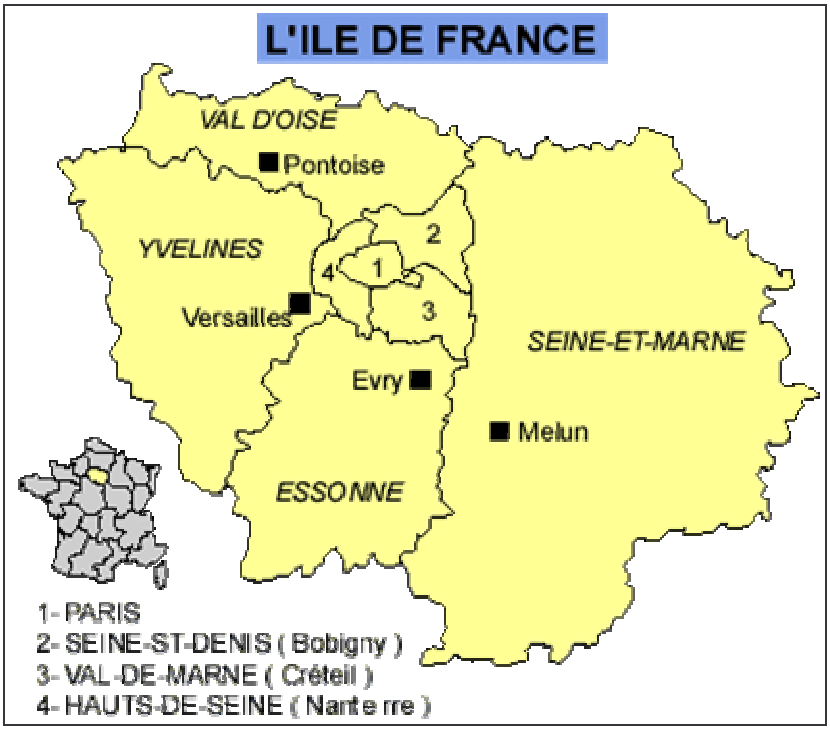

Figure 1 : La région Ile de France
Source : http://www.pour-les-vacances.com/images/ilefrance.gif

Située au carrefour des échanges européens et mondiaux, l'Ile de France est la première région économique française et l'une des premières au niveau européen. Composée de 8 départements et 1281 communes, elle accueille plus de 11millions d'habitants (prés de 19% de la population française). Constituée d'une population plus jeune que la moyenne nationale, l'Ile de France affiche un incontestable dynamisme.

Grâce à son histoire et à son environnement culturel, l'Ile de France, et plus particulièrement Paris, restent très attractifs. La région est, depuis plusieurs années, la première destination touristique au monde.

2) Le département des Hauts-de-Seine

Avec 1 429 000 habitants, la population des Hauts-de-Seine représente 13% de la population francilienne et 2,4% de la population française. Plus petit département après Paris, il compte 36 communes sur ses 175km², conséquence d'une forte densité de 8 356 hab. /km².

Structure de la population selon la tranche d'âge : 25% entre 0 et 19 ans,
32% entre 20 et 39 ans,
25,7% entre 40 et 59 ans,
10,6% entre 60 et 74 ans,
6,7% de 75 ans ou plus.

En raison de cette population très jeune, le conseil général œuvre depuis 1967 à l'amélioration du quotidien des Alto Séquanais, notamment en favorisant la réussite scolaire de tous les collégiens du département. Les Hauts de Seine comptent aujourd'hui 75 000 collégiens dans 128 établissements privés et publics. Pour les 10-15 ans, les Hauts de Seine, ce sont :

- Des loisirs avec 2200 clubs de sports regroupant 300 000 licenciés, plus de 50 complexes sportifs, 50 musées et théâtres, 21 conservatoires de musique et de danse, 5 médiathèques et plus de 50 bibliothèques,
- Un patrimoine vert : les 235 km de sentiers balisés traversent les 7 830 hectares d'espaces verts, soit 45% du territoire des Hauts de Seine. 17 parcs départementaux recouvrent 652 hectares,
- Une action sociale avec 35 centres de planification et d'éducation familiale.

Les principaux monuments et musées des Hauts de Seine sont : la Grande Arche de la Défense, le musée Albert Kahn, le musée national de la céramique, le Château de Sceaux et le musée des années trente.

3) La ville de Levallois-Perret, commune périurbaine

A. Situation géographique et démographique

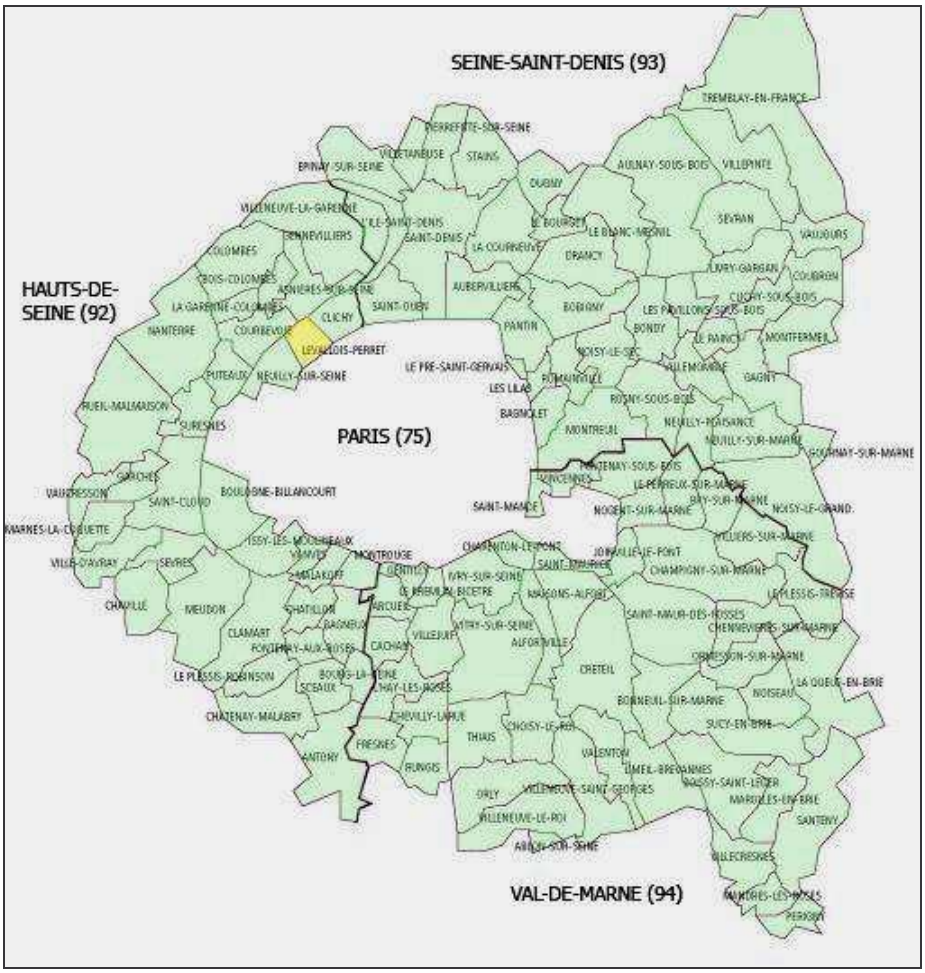

Figure 2 : Levallois-Perret en Ile de France
Source : http://www.pour-les-vacances.com/images/ilefrance.gif

« On assiste à l'arrivée massive de nouveaux habitants à Levallois, Asnières et Colombes, observe Olivier Camus, responsable de l'agence immobilière Imax. Ce secteur est très attractif en raison de la proximité de Paris et de la Défense, de la desserte pour les transports en commun ainsi que des prix de l'immobilier. Un tiers de notre clientèle est parisienne. A Levallois, où l'on enregistre une offre pour 25 demandes, le marché se sature, et, aujourd'hui les candidats au logement n'hésitent plus à traverser la Seine. Ces nouveaux habitants recherchent de l'espace, un pavillon doté d'un petit jardin et un environnement agréable. »

L'express, n°111 mai 2000 : les parisiens sont agréablement surpris quand ils arrivent, d'Olivier Camus

B. L'histoire de Levallois

L'histoire de Levallois est celle d'une jeune commune de moins de cent cinquante ans. En moins d'un an, le village Levallois est né et officiellement baptisé avec l'aval des conseils municipaux de Clichy et de Neuilly. L'année même de la création de la commune, Gustave Eiffel y installe ses ateliers où seront fabriqués tous les éléments qui formeront ensuite la célèbre tour. En même temps, Louis Blériot construit à Levallois ses premières machines volantes, puis plus tard le Blériot XI qui traversa la Manche en 1909. En 1860, Antonin Raynaud installe l'usine de la célèbre parfumerie Oriza, fondée en 1720 par le parfumeur de Louis XV et de Ninon de Lanclos. Un second parfumeur s'installe à son tour, Roger et Gallet.

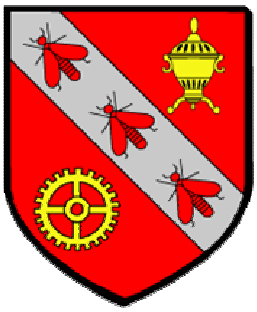

Figure 3 : Les armes de Levallois
Source : www.ville-levallois.fr

Les armes de Levallois ont été définies à la demande du préfet le 20 juin 1942. En rouge et or, elles comportent en haut à droite, un brûle-parfum et, en bas à gauche, une roue dentée d'engrenages. Le brûle-parfum rappelle les nombreuses entreprises liées au parfum qui se sont installées à Levallois dès la création de la commune. La roue dentée suggère l'activité des pionniers de l'industrie naissante, généralement ingénieurs, qui ont choisi Levallois comme Gustave Eiffel, Blériot ou André Citroën… Au centre, une bande avec trois abeilles, symbole d'un travail fécond et continu dans une ville particulièrement industrieuse ; elles sont devenues l'emblème de Levallois.

C. Le patrimoine végétal

Avec plus de 25 000 hab. /km², Levallois détient le record national de densité. Elle compte parmi les communes les plus densément peuplées d'Europe, mais a su néanmoins conserver 25 hectares d'espaces verts publics sur ses 242 hectares de superficie.

Le fleurissement de chaque secteur est adapté à l'environnement et à l'ambiance du lieu. Levallois compte 9 403 arbres dont 32 remarquables, 2 000 arbres d'alignement, 7 459 sujets isolés ou groupés. 400 000 plantes à massifs, 6 180 vivaces et rosiers et 115 000 bulbes. Ce patrimoine, réparti en 6 parcs et 19 squares, 100 îlots et places est exclusivement entretenu par le Service des Espaces Verts de la ville, fort de 71 jardiniers.

Après les 4 fleurs acquises en 2001, la ville de Levallois a reçu en 2004 le label « Grand Prix National de Fleurissement », qui représente l'excellence dans le paramètre des

Villes et Villages fleuris et récompense une très belle politique d'aménagement urbain et d'utilisation végétale. Le concours des Villes et Villages fleuris concerne prés d'une commune française sur trois. En 2005, prés de 12 000 communes y ont participé, 60% d'entre elles ayant moins de 1 000 habitants. 2 806 communes ont été labellisées et peuvent apposer à leur entrée le panneau Ville fleurie ou Village fleuri. 196 sont classées 4 Fleurs parmi lesquelles 70 Grands Prix. Année après année, le jury vient apprécier et évaluer le travail avec désormais 3 critères majeurs :

- Le patrimoine paysager et végétal de la commune (parcs, espaces ouverts ou clos, arbres, arbustes, fleurissement…) compte pour 50% de la note,
- Le développement durable et le cadre de vie comptent pour 30% (gestion de l'eau, respect de l'environnement, embellissement du cadre bâti, entrées de ville…),
- L'animation et la valorisation touristique (promotion du label animations scolaires, participation des habitants au fleurissement…) représentent 20% de la note.

D. Structure économique

La relance de la construction de bureaux depuis 1998 joue en faveur du centre de Paris. Les nouveaux bureaux s'implantent aux portes de Paris sur les anciens « Hauts lieux » industriels de la proche banlieue. L'offre d'emplois est supérieure au nombre d'actifs résidents à Paris et dans les Hauts de Seine. En forte baisse depuis 1990, le taux d'emplois parisiens reste de loin le plus élevé.

De 2000 à 2005, le nombre d'entreprises installées à Levallois a augmenté de 12,7 %. Levallois compte parmi les villes motrices des Hauts-de-Seine. Ses 5 557 entreprises dégagent autant d'emplois qu'elle a d'habitants. Cette attractivité est illustrée par la création de 504 entreprises en 2005 sur Levallois, plaçant la commune à la 3ème place des Hauts-de-Seine.

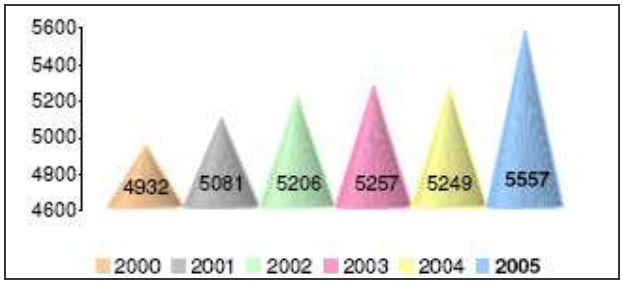

Figure 4 : Evolution du nombre d'entreprises levalloisiennes.
Source : marie de Levallois

	Raison sociale et activité	CA en K €
1	**Alstom** - *Fabrication de matériel électronique*	© 13.662.000
2	**Antalis International** - *Commerce de gros d'autres produits intermédiaires*	© * 2.340.000
3	**Business Objects** - *Edition de logiciels (non spécialisés)*	© * 744.746
4	**Groupe Gillette France** - *Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté*	* 707.940
5	**KPMG SA** - *Activité comptable*	© 692.705
6	**Hachette Filipacchi Associés** - *Edition de revues et périodiques*	* 614.124
7	**Schering Plough** - *Fabrication de médicaments*	* 555.644
8	**CREDIPAR** - *Banques*	© * 513.765
9	**L'Oréal Produits de Luxe International** - *Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté*	* 496.751
10	**Epson France SA** - *Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de progiciels*	474.377

Figure 5 : Top 10 des sociétés levalloisiennes.
Source : Coface Rating

Le tissu économique de Levallois est l'un des plus compétitifs des Hauts-de-Seine. La ville, dont les activités sont essentiellement organisées autour du secteur tertiaire (86 % des effectifs), s'est au fil du temps spécialisée dans le domaine des services aux entreprises, qui

concentre actuellement 45,29 % des emplois levalloisiens. La forte représentation des activités de services aux entreprises à Levallois est en grande partie liée à la présence de nombreux sièges sociaux sur la ville, développant ainsi une capacité d'attraction de ce type d'établissements et des emplois qui en découlent

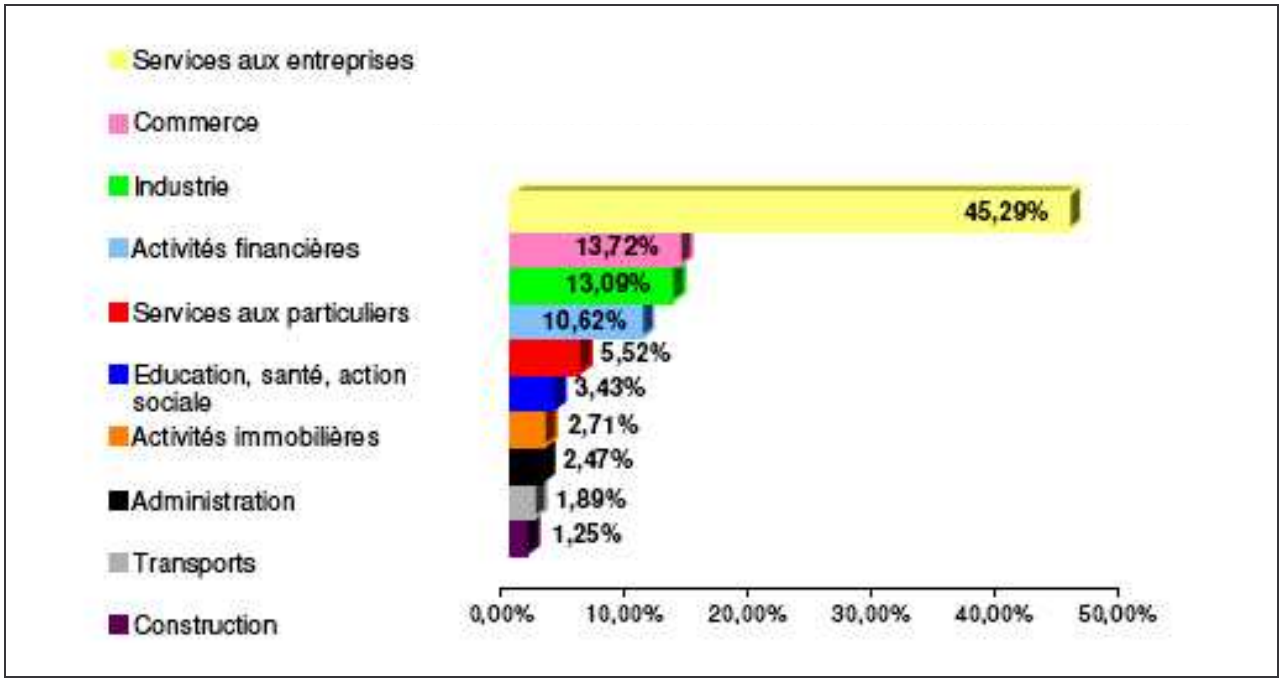

Figure 6 : Répartition des emplois par activité en 2004
Source : UNEDIC

Le dynamisme de ces différents secteurs attire des activités annexes nécessaires à leur bon fonctionnement, telles que les activités de nettoyage ou de gardiennage, qui représentent aussi de grands pourvoyeurs d'emplois sur la commune.
Par ailleurs, si Levallois est incontestablement un des leaders du département, cela tient également du fait que la ville bénéficie d'une économie résidentielle complète et performante. En effet, la ville dispose d'un nombre abondant de commerces. Ces derniers s'établissent tant dans l'hôtellerie et la restauration que dans le commerce de détail. Levallois est ainsi la 2ème commune des Hauts-de-Seine, derrière Boulogne Billancourt, comptant le plus de commerces de détail.

4) L'Ile de la Jatte

A. Une histoire contrastée entre la peinture et l'industrie

Petite par sa surface, 22hectares, dont 19 sur la commune de Neuilly et 3 sur celle de Levallois, l'île trouve son nom dans sa morphologie, similaire à une barque et autrefois appelée Jatte par les mineurs.

Au XIXème siècle, des lignes de transport par eau régulières permettent d'accéder à l'île de la Jatte pour y venir pêcher le dimanche par exemple. Les jeux, bals, tirs, le casino Trianon attirent un public populaire et l'île de la Grande Jatte, entre Asnières et Courbevoie,

est une promenade très fréquentée les jours de fête. La facilité des transports, le charme des rives ombragées de la Seine, le fleuve lui-même attirent non seulement beaucoup de parisiens mais aussi de nombreux artistes tel que Sisley par exemple qui vécut à Neuilly. En 1878, Claude Monnet peint *le Printemps à travers les branches* de la pointe sud de l'île. Le peintre symboliste Puvis de Chavannes affirme s'être inspiré du paysage de l'Ile de la Jatte pour réaliser la décoration du Panthéon. Au printemps 1883, Seurat entreprend une série d'études dont le pont de Courbevoie et commence son chef d'œuvre qui rendra l'île mondialement célèbre : *Un Dimanche à la Grande Jatte.* De nombreuses études précèdent et accompagnent le tableau définitif représentant soit le fleuve ; *l'île de la Grande Jatte*, soit la foule des dimanches : *Groupe de personnes*… Pour son oeuvre finale, il juxtapose les personnages et les animaux sur le paysage.

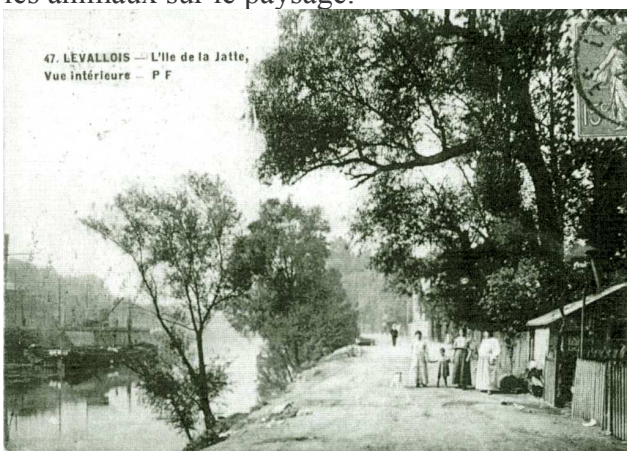

Figure 7 : Les promeneurs de l'Ile de la Jatte
Source : Archives Municipales de Levallois

Figure 8 : Un dimanche à la Grande Jatte de Georges Seurat
Source : La Grande Jatte, Belle Ile en Seine de Monique Lucenet, 2005

Emile Bernard se rappelle avoir vu Van Gogh « peindre frénétiquement et à n'importe quelle heure du jour et de la nuit ». *Le pont de la Grande Jatte* est conservé au musée Van Gogh à Amsterdam.

« Dans la fin du XIXème, le contour très boisé de l'île explique l'engouement des Parisiens à venir s'y détendre lors des beaux dimanches. »

Le journal de l'illustration du 9 mars 1895.

Durant la 1ère Guerre Mondiale, l'île devint un lieu de prédilection pour les industries d'armement, les diverses entreprises privées ayant été réquisitionnées pour contribuer à l'effort de guerre. Installé dans l'île depuis 1930, le jeune ingénieur des Arts et Métiers et de l'école Supérieure d'aéronautique, René Couzinet avait réalisé le célèbre trimoteur l'Arc-en-Ciel III. Il traversa l'Atlantique aller-retour, pour la première fois dans le monde. L'île apparaît alors comme une véritable ruche, débordant d'activités… Depuis les années 30, conformément aux servitudes imposées au XIXème siècle, la municipalité s'efforce d'éliminer de l'île toutes les industries de la 3ème classe, considérées comme dangereuses et polluantes, 6000 personnes vivant alors dans l'île.

Des ensembles d'habitations se construisent : Les Nymphéas, Neuilly sur l'île, Neuilly en l'île, leurs habitants ont à leur disposition non seulement le marché le mardi et le jeudi, mais aussi plusieurs commerces et services : boucheries, charcuteries, boulangerie, épicerie, pharmacie, librairie, salon de coiffure, une agence de la société générale, quelques magasins et de nombreux bar-tabac conviviaux.

En 1983, une passerelle pour piétons reliant la Jatte au boulevard du Général Leclerc est inauguré par le nouveau maire, qui fait aménager une piste cyclable le long du grand bras de la Seine, un club house prés du stade, et améliore l'éclairage public de la voierie.

B. La ZAC de l'Ile de la Jatte

En 1978, les berges de la partie avale de l'île sont envahies de hangars et baraquements qui contribuent à la dégradation de la ceinture verte de l'île et empêchent toute promenade au bord de la Seine, les friches industrielles demeurant ici et là. C'est pourquoi le Conseil Municipal du 15 octobre 1986 avait adopté les objectifs suivant concernant la partie avale de l'île :

- Maîtriser et réglementer l'urbanisation en définissant un projet d'aménagement,
- Déterminer un ou plusieurs périmètres de la ZAC,
- Homogénéiser le traitement urbanistique de la partie avale afin de retrouver une unité de quartier,
- Voir disparaître les activités industrielles encore présentes,
- Définir un programme de logement et d'équipement afin de revitaliser les secteurs,
- Limiter la hauteur des constructions nouvelles,
- Réserver un maximum d'espaces verts,
- Réhabiliter les bords de Seine,
- Maîtriser la circulation et la demande de stationnement compte tenu des besoins de la population présente et future.

Compte-rendu du 22 octobre 1986 des délibérations municipales du 15, article 2, Archives municipales de Neuilly-sur-Seine.

Le développement de la ZAC a été difficile, la crise immobilière des années 90 ayant diminué fortement l'activité des constructeurs. Il a fallu que les architectes de la ZAC : Bernard Lamy, André et Christian Roth, fassent sortir de terre les premiers projets d'immeubles et de maisons individuelles pour que le projet d'ensemble trouve toute sa crédibilité. Aujourd'hui, les promeneurs et les résidents apprécient ce grand ensemble immobilier qui longe la Seine, séparé de maisons individuelles par une large allée piétonne, associée à une forte présence végétale grâce au Parc de l'Ile de la Jatte d'une surface de 5932m².

Figure 9 : La ZAC de l'Ile de la Jatte
Source : Louise du Breuil

Comme au temps de Seurat, on y promène des bébés, des enfants jouent, des promeneurs flânent, des chiens s'ébattent, des sportifs s'entraînent à la course ou à l'aviron… le charme de la Belle Jatte demeure…

Outre l'intérêt immédiat qu'elle présente par la création de logements, d'équipements et d'espaces verts, La ZAC affirmera sa volonté de maîtriser l'évolution du secteur et de créer à Levallois-Perret, face à la Défense et à la Seine, un véritable quartier présentant une façade de qualité sur l'un des espace majeurs de la Région Parisienne.

C. Accès

L'Ile de la Jatte bien qu'à l'extrémité de la commune est accessible à tous les habitants mais aussi à tous les employés venus à Levallois pour travailler grâce au transport municipal gratuit « les abeilles ».

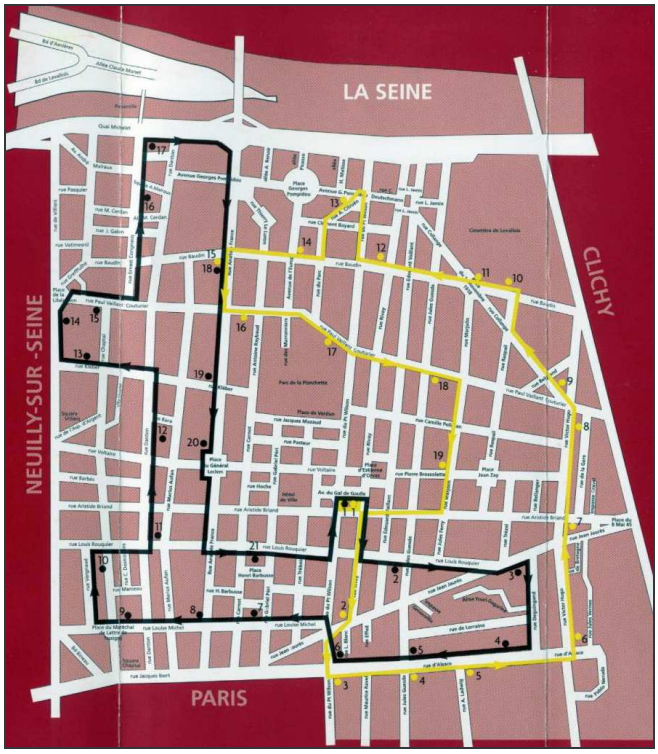

Figure 10 : Plan de circulation des "abeilles"
Source : Ville de Levallois
Réalisation : Louise du Breuil

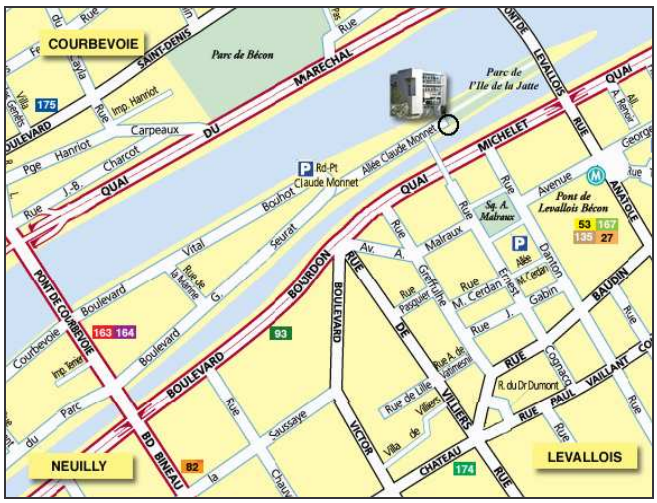

Figure 11 : Les accès en Métro et bus à l'Ile de la Jatte
Source : http://www.maisondelapeche.net

Métro : Station Pont de Levallois, puis accéder sur l'île par l'escalier du Pont de Levallois.

Bus : Lignes 53/135/167/175/275 station "Pont de Levallois" ou Lignes 163/164/93 station "Ile de la Jatte" ou à proximité Lignes 82/174 "Neuilly Hôpital Américain".

<u>En voiture</u> : De Paris, sortie Porte de Champerret, suivre le Bd Bineau direction Pont de Courbevoie. Sur l'Ile de la Jatte, prendre à droite le Bd Vital Bouhot. Parc de stationnement payant au bout du Boulevard. Accès à pied de l'allée Claude Monet.

De nombreux parkings ponctuent la ville de Levallois en raison de l'étroitesse des rues qui ne permettent pas de stationner facilement. L'Ile de la Jatte se situe à proximité de trois d'entre eux :

- le parking Cerdan avec 356 places au 145 rue Danton,
- le parking Pompidou avec 489 places sur la place Georges Pompidou,
- le parking Mail avec 91 places au 29, rue André Citroën.

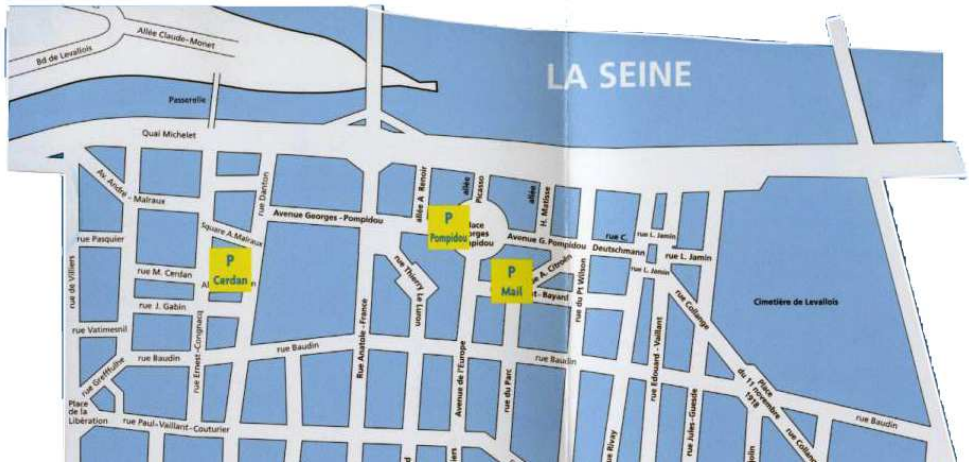

<u>Figure 12</u> : Les parkings à proximité de l'Ile de la Jatte
<u>Source</u> : Ville de Levallois
<u>Réalisation</u> : Louise du Breuil

De plus, la Ville souhaite, dans un souci d'amélioration du cadre de vie, renforcer l'offre de stationnement public hors voirie sur son territoire, et dans cette perspective, elle prévoit d'ouvrir, d'ici 2007, trois nouveaux parcs de stationnement situés :

- 37/43, rue du Président Wilson,
- 73, rue Anatole France,
- 3/5 Place du Général Leclerc et 15, rue André Malraux.

5) La maison de la pêche et de la nature

La Maison de la Pêche et de la Nature (MPN), phare de l'Ile de la Jatte a été financée et construite par la ville et mise à la disposition de l'APNLE (Amicale des Pêcheurs de Neuilly, Levallois et Environs), l'une des plus importantes associations de pêche et de protection du milieu aquatique en France. L'APNLE, forte de plus de 5 000 adhérents participe à toutes les rencontres nationales et internationales de pêche sportive. Son domaine de compétence en matière de gestion piscicole s'étend sur 15 km le long de la Seine, du Pont de Saint-Cloud au Pont d'Asnières.

La MPN se compose d'un musée au rez-de-chaussée, d'une médiathèque et de bureaux au premier étage et d'une salle didactique au 2ème étage.

Le musée s'adresse à un très large public d'enfants et d'adultes pour une découverte pédagogique, scientifique ou ludique des poissons, du milieu aquatique, de la protection de l'environnement et de la pêche.

Figure 13 : La Maison de la pêche et de la Nature
Source : Louise du Breuil

Un bassin tactile est destiné aux enfants qui peuvent y caresser des poissons comme la carpe koï ou l'esturgeon sibérien. L'atelier laboratoire, avec ses petits aquariums, permet d'observer la microfaune de nos rivières et son bassin de mille litres d'admirer le silure, poisson record de la Seine. La salle centrale présente les animaux et les oiseaux naturalisés qui vivent prés de nos cours d'eau et l'une des plus belles collections de matériel de pêche du siècle dernier. La MPN a aussi la charge des nombreux poissons des 18 aquariums d'eau douce de 300L sur deux niveaux, formant l'aquarama, où vivent de multiples espèces piscicoles, du gardon au silure, en passant par le goujon et le brochet. La base halieutique comprend un ensemble ouvert à tous, de sa salle didactique à sa médiathèque regroupant quelques 2000 ouvrages.

La Maison de la Pêche et de la Nature a mis début 2005 à la disposition de ses visiteurs son tout nouveau Centre d'Information sur le Tourisme Pêche en France, dont le but est d'offrir un large panel de documentations sur le loisir pêche dans l'hexagone. Ce Centre est une source d'informations très complète (parcours de pêche, tarifs, possibilités d'hébergement guides touristiques, sentiers nature, activités juniors…), pour toute personne désirant préparer un séjour pêche familial ou non dans n'importe quelle région.

L'école de pêche et de découverte de la MPN a pour objectif de pratiquer la pêche en ayant un comportement autonome et responsable vis-à-vis de la nature, des autres usagers du milieu aquatique et de lui-même. Elle transmet ainsi l'éthique de la pêche associative basée sur : le respect du poisson, la conscience du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques, de leur faune, de leur flore, des paysages qui leur sont associés, éléments d'un patrimoine environnemental indispensable à la qualité de vie, à l'équilibre et à l'épanouissement de l'homme.

La MPN propose :

- une école de pêche avec des stages de découverte du milieu aquatique et d'initiation à la pêche. Ils s'adressent aux jeunes de 8 à 16 ans et concernent divers types de pêche : coup, lancer, anglaise, carpe et carnassiers. Les jeunes sont pris en charge par des animateurs qualifiés,
- des sorties de pêche, soit en bateau, soit en bord de Seine, avec des Guides de pêche fournissant le matériel, les appâts et leurs précieuses connaissances.

6) Conclusion partielle

Ainsi, Levallois Perret est une commune privilégiée aux abords de Paris pour l'implantation des entreprises et pour l'accueil de nouveaux habitants. Les espaces verts constituent un patrimoine riche à la commune puisqu'ils ont été conservés malgré la pression démographique.
L'Ile de la Jatte, quelque peu excentrée de la commune est facilement accessible pour ses habitants, ses employés et les parisiens. L'île s'est battue à travers l'histoire pour conserver son paysage bucolique face la cité carbonifère. Dorénavant, la Maison de la Pêche et de la Nature joue un rôle prépondérant au sein de cette l'île et attire un public particulièrement jeune autour de sa base halieutique.

II. Les finalités du sentier d'interprétation.

1) Objectifs

A. Le sentier

Forme de **loisir** accessible à tous, la randonnée bénéficie d'une image porteuse. Elle répond à de nouvelles motivations : la recherche de la nature, de l'authentique, et d'une activité extérieure de détente et peu onéreuse. Si les demandes sont nombreuses, elles sont aussi variées, le public de la randonnée s'étant considérablement élargi ces dernières années.

La promenade, la **découverte** permettent de prendre le temps de vivre et de se ressourcer loin du stress de la vie quotidienne urbaine. L'avantage de cette activité est qu'elle se pratique à toutes les saisons, dès que l'on a du temps libre, ne laissant pas le sentier de côté en période de basse saison. Il a été constaté que les courts parcours en boucle balisés en zone urbanisée dense et notamment dans Paris jouissent d'un attrait croissant.

Cependant, initiés ou néophytes ont un souhait commun : des chemins thématiques où les éléments clés du **patrimoine** sont explicités. Ils cherchent à marier le plaisir de la découverte et la satisfaction de comprendre.

B. L'interprétation

Le sentier d'interprétation a pour but de **préserver** le patrimoine naturel et culturel, de **valoriser** le potentiel paysager et d'informer et d'**éduquer** à l'environnement. Ce sentier ne répond pas exclusivement à une demande touristique, il permet aussi de toucher la population locale, de mettre en avant un thème récurrent de leur patrimoine, de le faire connaître et comprendre de tous, et donc d'induire et de renforcer l'identité territoriale.

Selon la Maison de la pêche et de la nature, l'avantage du sentier d'interprétation par rapport au sentier de découverte est qu'il permet au public d'être actif. Il favorise une **interaction** entre le milieu naturel et le public.

L'interprétation a pour but d'éveiller et de satisfaire au mieux la **curiosité** des visiteurs, en soulignant la relation entre ce qui est observé et la propre vie des observateurs. L'objectif principal est de permettre au visiteur de mieux comprendre la signification et la valeur du site, tout en ajoutant du plaisir à sa visite.

L'aménagement de sentiers par l'interprétation permet d'aller au-delà d'une simple réponse aux attentes du public. Ils prennent toute leur signification dans le cadre du développement local : sans une mise en valeur du patrimoine naturel et, sans la concertation avec les partenaires élus et privés, le sentier d'interprétation ne serait qu'un parcours de plus.

C. Maintien de la biodiversité

C'est par une connaissance du milieu local et une démarche de communication cohérente qu'il faut apprendre au public à se servir du milieu naturel sans le dégrader.

Le maintien et le renforcement de la biodiversité animale et végétale sur les berges et dans la Seine a une utilité à la fois patrimoniale et fonctionnelle. Toutes les actions entreprises dans ce sens contribueront, même modestement, à résoudre une problématique d'échelle

planétaire : la préservation de la biodiversité. Cette préoccupation fait suite à une **prise de conscience** de la fragilité de notre patrimoine naturel composé d'une flore et d'une faune évoluant sur des milieux parfois menacés.

Le sentier doit montrer la fragilité du système et la nécessité de gérer cette nature. Il est de la responsabilité de chacun d'avoir conscience des impacts de son mode de vie ou de son activité professionnelle.

2) Concepts et démarches de l'interprétation

Du simple sentier de randonnée aux actuels sentiers de découverte ou d'interprétation, beaucoup de chemin a été parcouru. Les communes, soucieuses de promouvoir une bonne image concernant l'environnement, s'empressent de réaliser de tels sentiers, ayant l'espoir d'avoir quelques retombées touristiques.

Venue des Etats-Unis, cette **méthode pédagogique** repose sur le principe que l'efficacité d'un message concernant un « objet » au sens large (site, culture, etc.), la simple information n'est pas suffisante. Le visiteur a besoin d'un sens, d'interpréter ce qu'il voit. On distingue généralement deux formes d'interprétation :

- celle qui utilise un interprète (le plus souvent un guide),
- celle utilisant un objet (panneaux de signalisation, film, dépliant, etc.).

Cette démarche de conception de sentier passe par différentes étapes. Il s'agit tout d'abord de recenser les ressources du site susceptibles d'intéresser le public, puis de sélectionner et hiérarchiser le potentiel d'interprétation.

Le public ne doit pas être considéré comme un consommateur passif qui attend que les outils d'interprétation lui dévoilent directement l'ensemble des informations, mais plutôt comme un **visiteur actif** et réceptif sur le sentier.

Une fois identifié le patrimoine vivant et les enjeux d'un territoire liés à la biodiversité, il convient d'informer sa population, de la sensibiliser à la richesse existante (et potentielle) de son lieu de vie (jardin privatif, haies, espaces boisés, espaces agricoles…).

La sensibilisation doit susciter l'intérêt, faire prendre conscience que ce qui était jusque-là perçu comme « ordinaire », voire « inutile », est, au contraire, essentiel à l'homme et à l'écosystème tout entier (chaîne alimentaire, esthétique, santé, épuration de l'eau…).

3) Soutien juridique

Dans le but de favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée, et garantir la continuité des itinéraires et la conservation des chemins ruraux, l'article 56 de la loi du 22 juillet 1983 dispose que les départements ont compétence pour la mise en place du **Plan Départemental des Itinéraire de Promenade et de Randonnée** (PDIPR).

Le PDIPR est un cadre législatif qui permet de garantir la continuité des itinéraires, un cadre juridique qui donne aux itinéraires un caractère public, contraignant les départements et les

communes à garantir la sécurité des usagers sur ces itinéraires, et un cadre financier qui donne au département et aux communes les moyens de leur politique.

La Charte Officielle du Balisage est un document réalisé par la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP), cf. annexe n°1. Elle est composée de 10 articles notifiant les règles et les usages à respecter lors du balisage d'un chemin de randonnée. Dans le cadre du balisage d'un chemin de Grande Randonnée (G.R.) ou d'une Grande Randonnée de Pays (G.R.P.), les conditions de balisage doivent être scrupuleusement suivies. Dans le cas d'un itinéraire de Petite Randonnée (P.R.) ces conditions doivent être suivies mais pas de manière obligatoire car les marques G.R. et G.R.P. sont une propriété de la FFRP contrairement au sigle P.R.

Les sentiers de promenade peuvent être reconnus juridiquement au titre du département, afin d'obtenir une certaine **pérennité**.

4) Les visiteurs du sentier d'interprétation

A. Accueil

Accueillir le public est la raison d'être du sentier d'interprétation, véritable vitrine des richesses du milieu naturel. L'accueil par l'intermédiaire d'un **panneau d'entrée d'itinéraire** est une possibilité de plus pour communiquer avec les visiteurs. De façon générale, un aménagement récréatif est une bonne occasion pour mieux maîtriser un parcours. Une étude (Parc National du Mercantour, 1984) a prouvé que les visiteurs lisent à plus de 95% les tables d'interprétation qui leur sont proposées.

B. Un large public

Tout d'abord, les **habitants** de la ZAC sont les premiers « touristes » concernés et forment une clientèle largement demandeuse à ce sujet. Il s'agit essentiellement de personnes habitant à moins de 30 minutes du lieu de visite ; curieux de découvrir et de redécouvrir un patrimoine auquel ils sont particulièrement attachés.

Les **citadins** sont un public demandeur d'espace de nature, de détente et de tranquillité restant à proximité immédiate des villes.

D'autre part, les **touristes étrangers** sont également attirés par des activités d'extérieur alliant découverte du patrimoine et itinéraire de promenade.

A travers ces 3 catégories de public, les promeneurs peuvent pratiquer les sentiers de manière différente :

Les familles empruntent davantage les circuits courts sans difficulté majeure pour le confort de marche, où une information ludique est délivrée.

Les visiteurs, avides de connaissance d'un site, attendent qu'une information claire et précise leur soit indiquée le long du sentier ou sur les autres services proposés.

Les randonneurs avertis pratiquent aussi une randonnée active et culturelle. A ce titre, les sentiers de découverte et d'interprétation présentent d'autant plus d'intérêt s'ils se situent à proximité d'autres itinéraires pédestres pour compléter les circuits.

Les différents types de visiteurs, qu'ils soient citadins venus en famille, contemplatifs, du 3ème âge, ou encore étrangers ont chacun leurs motivations auxquelles il faut s'efforcer de

répondre. Les uns veulent se détendre, s'informer, d'autres veulent éprouver des sensations, d'autres encore souhaitent en rapporter un souvenir, et les étrangers, quant à eux sont avides d'informations.

C. Leurs attentes

Les exigences des utilisateurs de sentiers pédestres sont de deux types :

- Fonctionnelle : confort et sécurité du sentier et facilité de déplacement,
- Esthétique : intérêt touristique, curiosité,…

Un besoin de satisfaction instantané s'est développé dans notre société. La plupart du temps une interprétation dans un site urbain devra être rapide parce que les gens sont pressés.

Les besoins et les attitudes du public, face au milieu naturel, sont très différentes et parfois contradictoires. Les uns chercheront un contact privilégié avec la nature hors des sentiers. C'est ici que la signalétique va jouer son rôle en attirant subjectivement le promeneur et en le sensibilisant au milieu, pour que celui-ci reste sur les sentiers aménagés.

D'autres viendront pour apprécier une atmosphère, des odeurs, des sons typiques,…Ils expriment le besoin d'être dans un milieu naturel mais ne peuvent l'apprécier qu'entourés de repères précis.

D'autres encore utiliseront le site comme simple espace d'évasion. L'intérêt qu'ils porteront au contenu ou au fonctionnement de ce dernier pourra être très divers. Leur besoin sera donc plutôt de type récréatif : promenade, espace libre, lieux de détente,...

En ce qui concerne la population locale, la présence d'un sentier d'interprétation renforce, parmi les habitants, la notion de **patrimoine**. Ils sont fiers de ces équipements qui, dans leur esprit participent à une meilleure compréhension et protection du site.

Le public familial, à la différence des scolaires par exemple, ne subit pas la visite mais la désire. L'interprétation apporte quelque chose de plus à ce qui n'aurait pu être qu'une simple promenade. Ceux-ci trouvent le plaisir de **comprendre**, d'être compris et de découvrir. L'éducation et la formation ont un objectif plus ambitieux que la sensibilisation. Elles apportent des éléments de contenu, des savoirs mais les mettent aussi en pratique : ce sont les savoir-faire et les savoir être. Au-delà des connaissances, il s'agit de procurer des pistes d'actions, afin que l'enfant ou l'adulte puisse, dans la vie courante, savoir comment participer, à son échelle, à la préservation et à la gestion de la biodiversité.

Répondre aux attentes des visiteurs crée une attitude de bienveillance vis-à-vis du site et de ses aménagements, et contribue ainsi à sa préservation.

5) Support de communication-la signalisation

A. Définitions

Le terme de signalétique recouvre le problème de communication, d'information avec les usagers des espaces collectifs et sa solution, dans un système environnemental donné.

La signalisation est un système de signes codés, textuels et graphiques cohérents implantés sur le terrain et ayant pour vocation de transmettre un certain nombre de messages à l'usager dans le but de remplir des objectifs définis par l'aménageur.

Enfin, le balisage, qui est un ensemble de symboles codifiés par la définition de formes et de couleurs, n'est qu'une forme de signalisation directionnelle.

Tous les aménageurs font du balisage, certains de la signalisation et très peu de la signalétique.

B. La signalisation du sentier

Tout comme la création, l'aménagement et la **signalisation** d'un itinéraire, l'édition de supports d'information est une étape indispensable pour faire connaître la qualité de l'itinéraire, mais aussi et surtout pour permettre sa pratique par les randonneurs et les promeneurs.

Il faut garder à l'esprit que la signalisation n'est jamais simplement ajoutée à l'**environnement**. Elle le modifie et modifie notre perception et notre façon d'y vivre. Ainsi, un équilibre doit être trouvé entre les notions de sécurisation et de domestication de l'espace, qui vont à l'encontre de la communion avec la nature.

Il ne faudra donc pas sur signaliser, mais laisser des espaces de liberté et travailler sur l'intégration des ajouts à l'environnement.

C. Les panneaux

Cinq principes fondamentaux doivent guider toute structure souhaitant implanter un **panneau** :

- La **visibilité** : l'implantation du panneau se doit d'être étudiée par rapport au flux d'éventuels randonneurs ou promeneurs (proximité d'une voie de circulation).

- La **discrétion** : les panneaux doivent s'intégrer au milieu naturel. Pour ce faire, il faut : éviter les surfaces volumineuses, éviter une hauteur supérieure à 1m80, éviter les couleurs trop voyantes, intégrer les formes et les graphismes au milieu environnant.

- L'**utilité** : les informations contenues dans le panneau doivent être utiles pour le promeneur par rapport à son objectif. Il faut donc proscrire les textes trop longs et l'auto promotion excessive.

- La **lisibilité** : les messages doivent être compréhensibles et facilement déchiffrables pour l'ensemble des visiteurs potentiels de ce panneau.

- L'**entretien** : c'est bien souvent la cause première de l'inefficacité et de la mauvaise image de la signalisation de randonnée.

D. La brochure

La **brochure** est un élément essentiel de la valorisation des itinéraires, car elle devra :

- Guider le randonneur pendant son parcours et lui permettre de le réaliser dans les meilleures conditions possibles : **outil technique**.

- Fournir au randonneur des informations pratiques et culturelles liées au parcours qu'il va réaliser : **outil d'information**.

- Donner envie à la personne consultant cette brochure de se rendre au point de départ de l'itinéraire : **outil d'appel**.

6) Conclusion partielle

L'interprétation a l'avantage d'être un loisir accessible à tous et présente la particularité d'être ludique : l'approche pédagogique rend le visiteur actif dans son environnement en lui faisant prendre conscience du monde qui l'entoure.

L'inscription du sentier au PDIPR assure sa pérennité, notamment dans l'engagement de la commune. Il permet de mieux gérer les espaces convoités et de soutenir ainsi le développement touristique local.

III. L'origine du projet et ses relations à l'environnement

La consultation lancée par le maire de Paris, en 2004, révèle que 94% des Parisiens réclament toujours plus d'espaces verts. La Seine est apparue lors des états généraux comme une préoccupation majeure des habitants : 46 % souhaitent le développement de promenades le long des berges de la Seine.

Depuis ces dernières années est né en France un nouvel engouement pour les loisirs combinant la découverte du milieu naturel et du petit patrimoine local.

1) Un site attractif à fort potentiel

A. Les activités au sein du département s'intègrent dans le projet d'aménagement d'un sentier d'interprétation

"Nous devons impliquer plus résolument notre collectivité dans la prise en compte des enjeux du développement durable", a annoncé le président du Conseil Général. Il souhaite que "tous les habitants de ce département résident à moins d'un quart d'heure d'un espace de nature" et que "les préoccupations de développement durable soient désormais intégrées à toutes les politiques".

Il propose alors de relier tous les parcs départementaux par une "**promenade verte**". Lieu de détente et de loisirs, des promenades vertes relieront les espaces de nature. À terme, elles tisseraient une trame de 400 km de long sur l'ensemble du département. Dans un premier temps, les liaisons vertes auront comme principal objectif de relier les promenades en bordure de Seine et les différents espaces verts du département.

Autour des axes existants (promenades des deux forêts, coulées vertes du Sud parisien ou d'Asnières Gennevilliers), de nouvelles **liaisons** seront créées.

- Les circuits cyclo découverte sont des pistes cyclables reliant les grands sites du département. L'un d'eux passe à proximité de l'île de la Jatte, et en rapproche l'Hippodrome de Saint-Cloud, les vignes du Mont-Valérien, le mémorial de la France combattante, le cimetière militaire américain de la Première Guerre Mondiale, la Grande Arche de la Défense, l'axe historique de l'Ouest Parisien, le jardin d'acclimatation Explor@dom, l'Ile de Puteaux et le musée de la Défense. Les pistes cyclables de l'Ile de la Jatte permettraient alors à ces cyclistes de faire une pause dans le parc de l'île et de découvrir par la même occasion le sentier d'interprétation.

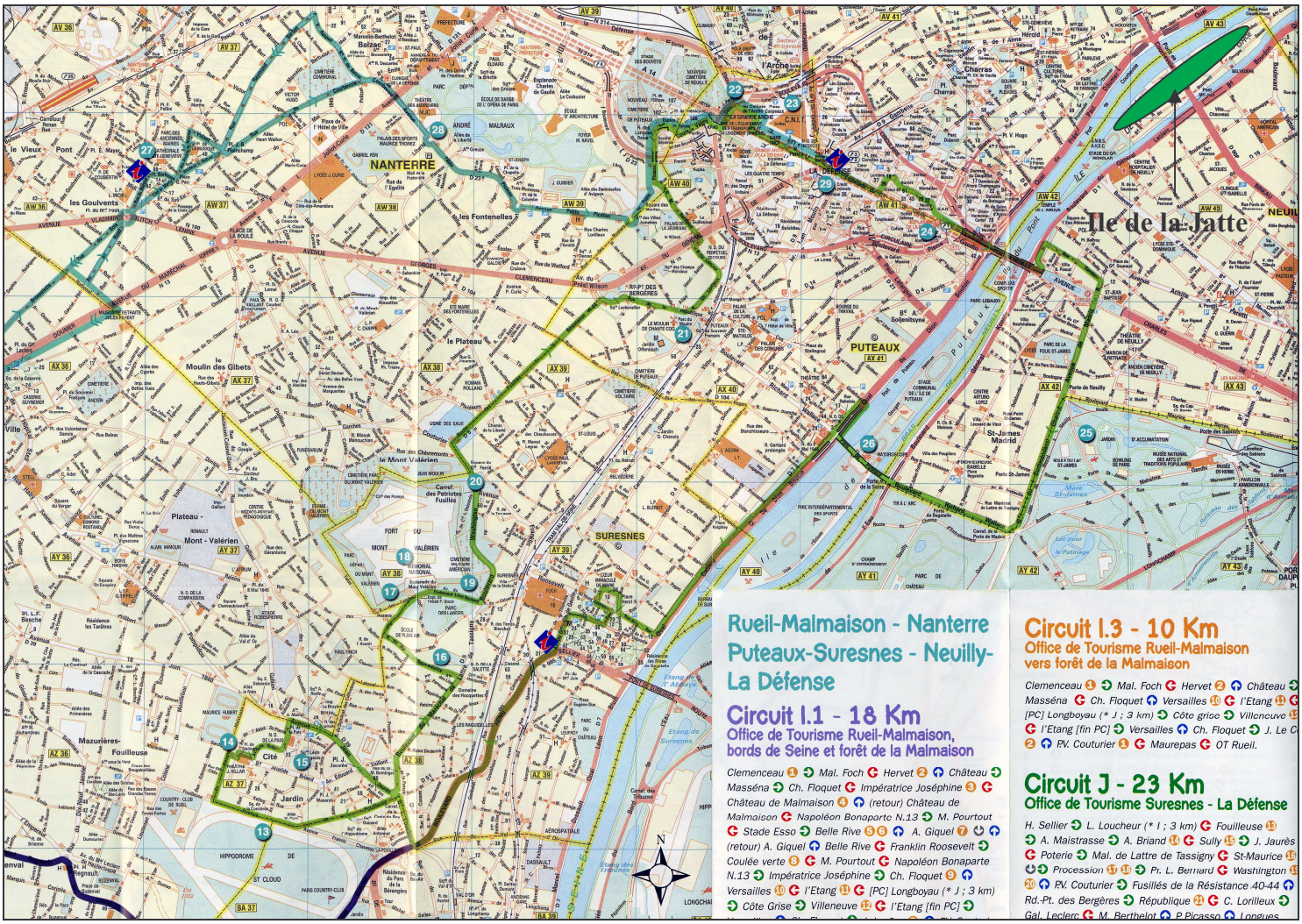

Figure 14 : Pistes cyclo découverte dans les Hauts-de-Seine
Source : Comité Départemental de Tourisme
Réalisation : Louise du Breuil

- Trois PR passent à proximité de l'Ile de la Jatte. Celle-ci offre un cadre idéal pour se reposer puisque située en milieu de parcours des deux premiers PR. Les passants auront alors l'occasion de découvrir le panneau d'entrée du sentier et de s'y laisser embrigader. Dans le cas du PR3, l'île est à l'extrémité du sentier en forme de boucle. Les passants, lors de leur premier passage se voient attirés par le panneau d'entrée du sentier et décident de le réaliser en fin de parcours, lorsqu'ils ne seront pas pressés par le temps.

Figure 15 : PR1, le Sentier des Parcs
Source : http://rando92.com
Réalisation : Louise du Breuil

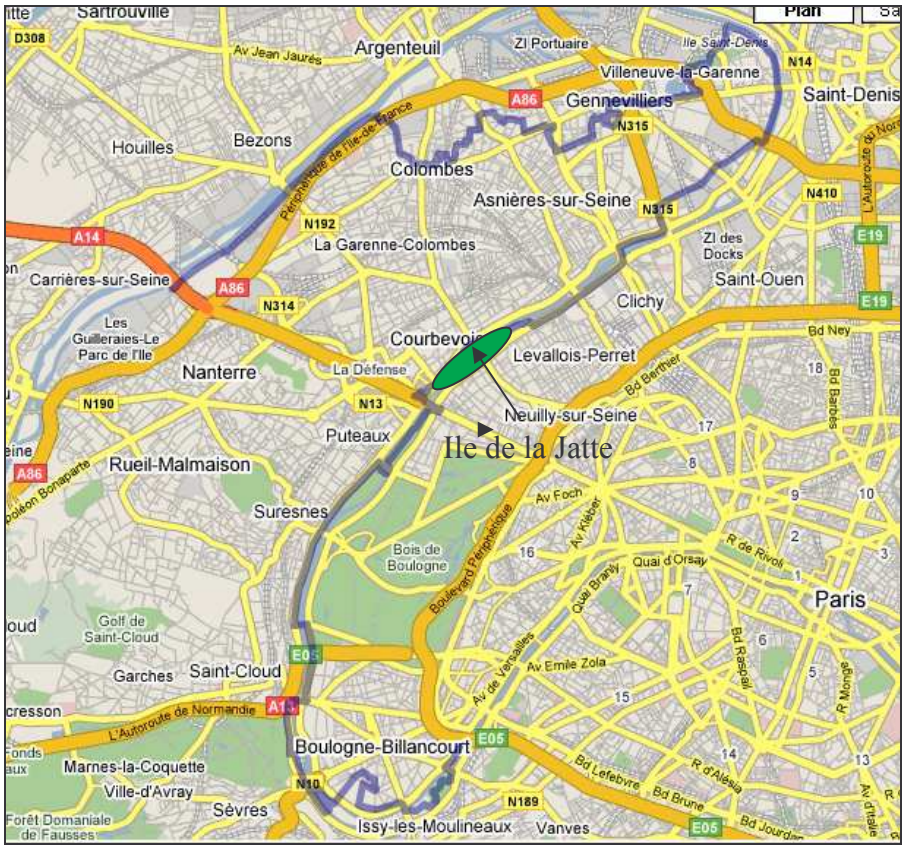

Figure 16 : PR 2, le Sentier des Berges
Source : http://rando92.com
Réalisation : Louise du Breuil

Figure 17 : PR 3, le Sentier des Iles
Source : http://rando92.com
Réalisation : Louise du Breuil

L'insertion du sentier d'interprétation auprès des 3 PR passant à proximité le contraindrait à suivre le même balisage (marque de peinture) qui reste très discret dans le paysage.

B. Une volonté communale

La commune de Levallois, de par les circuits qu'elle propose affirme sa volonté de faire découvrir son patrimoine à travers la marche.

Le **circuit des Murs Peints** : afin de diminuer le nombre de murs aveugles de la ville, la commune réalise depuis 15 ans des murs peints, devenus aujourd'hui un véritable élément d'urbanisme. Avec plus de 30 façades colorées, la commune enregistre la plus importante proportion de murs peints de France par rapport à sa superficie. Avant toute mise en peinture, il est impératif de préparer le mur, d'enlever les irrégularités ou fissures. Ensuite, on procède à un entoilage avec une toile imperméable collée. Enfin, après 10 jours de séchage, l'artiste peut commencer son œuvre.

Les emplacements sont choisis en fonction des axes de passage par une commission regroupant plusieurs élus.

Figure 18 : Les murs peints à Levallois
Source : Vile de Levllois
Réalisation : Louise du Breuil

Les **circuits des espaces verts** regroupent le circuit « Créatif urbain » en orange sur la carte et le circuit « Comme à la campagne » en vert. Ce dernier traverse l'Ile de la Jatte et pourrait intégrer le sentier d'interprétation afin de découvrir plus en détails les richesses de l'île.

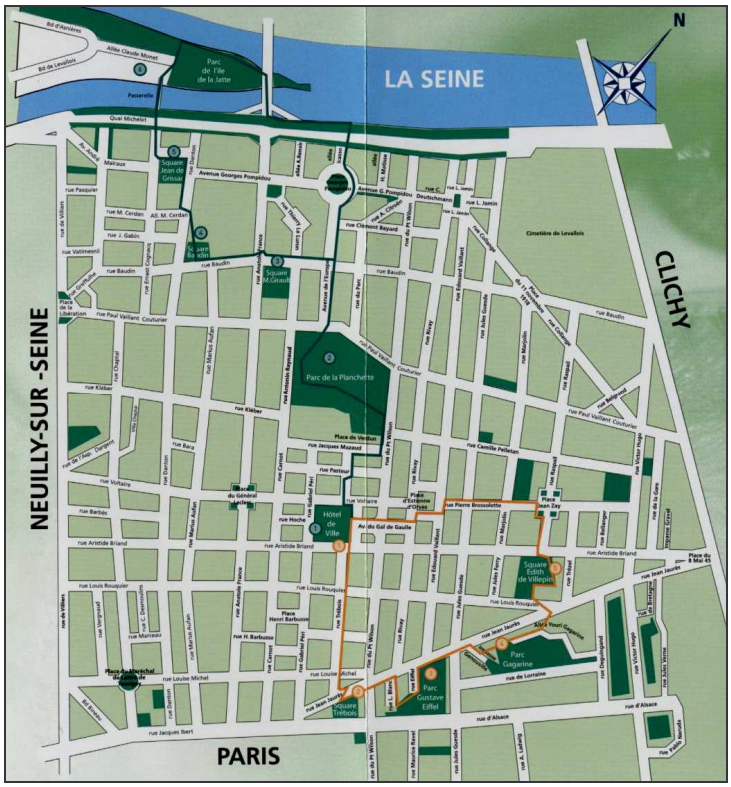

<u>Figure 19</u> : Les circuits des Espaces Verts à Levallois
<u>Source</u> : Ville de Levallois
<u>Réalisation</u> : Louise du Breuil

C. Un confort de promenade. lieu convivial

« Longtemps laissés à l'écart, les chemins et les sentiers ruraux ont conservé leur caractère et leur tranquillité. Les effets conjoints de la désertification rurale et de l'action de collectivités locales, cédant à la pratique moderniste du goudronnage des chemins les plus utiles, ont favorisé le déclin du réseau des chemins et des sentiers en milieu rural. Dans la même période, avant et après la Seconde Guerre Mondiale, les citadins à la recherche d'un ressourcement salutaire, confortés par les thèses hygiénistes, ont redécouvert les vertus de la campagne et de la marche à pied. » Pierre Moreau

Figure 20 : les berges visitées de l'Ile de la Jatte
Source : http://korkos.club.fr/beloit-007.jpg,

2) Des sites intéressants

A. Le rucher de l'île

Une immense pelouse permet à tous, grands et petits de s'ébattre dans l'herbe tandis que les abeilles butinent pour alimenter les 23 ruches. Dans les 300m² du **rucher de l'île**, les abeilles produisent du miel savoureux et parfumé grâce au jardin de plantes mellifères qui a été crée autour du rucher. Les plantes réparties en 4 clos (bruyères, aromatiques, lavandes, sauge) stimulent ainsi les 1 200 000 abeilles.

Afin de se familiariser avec ces insectes, des lutrins thématiques installés au centre du rucher relatent, étapes par étapes, la vie de ces travailleuses acharnées, et leur rapport avec les plantes.

Leur apiculteur, Christian Loiseau estime avoir produit 500kg de miel en 2005. Les pots de miel sont vendus au profit des activités des Seniors de Levallois à l'Office de Tourisme.

B. Refuge LPO

Depuis décembre 2003, sur l'initiative de la Maison de la pêche et de la Nature (MPN), le parc Levalloisien de l'Ile de la Jatte a été référencé comme l'un des **Refuges Jardins d'oiseaux de la LPO** (Ligue de Protection des Oiseaux). En effet, la MPN s'est engagée à mener une action concrète et simple pour aider la nature, les oiseaux et participer au quotidien à la protection de la vie sauvage. Elle a signé une chartre officielle avec la LPO pour signifier son engagement.

C. Un site lié à l'eau, terrain propice aux animations

Aujourd'hui, les Hauts-de-Seine redécouvrent leur fleuve, la majesté de son tracé, la beauté de ses berges et de ses coteaux. Ses habitants aspirent à sa conquête et à sa réappropriation. Cette nouvelle donne, change à la fois les usages et le regard porté sur le fleuve. La Seine devient un espace public, c'est à dire un espace accessible à tous.

Afin de rendre un aspect plus naturel à l'Ile de la Jatte la commune a procédé à différents aménagements, notamment ceux des berges en retirant les péniches et reboisant, mais aussi grâce à la végétation entretenue de façon entièrement biologique. Ainsi, sur les 100 lieux de pêches classés en île de France, l'île de la Jatte obtient la **5ème position** grâce à la diversité de poissons qui la peuplent.

3) La Maison de la Pêche et de la Nature et son public scolaire

Malgré sa petite surface de 241 hectares, Levallois-Perret compte prés de 19 écoles maternelles et primaires publiques. L'interprétation est une occasion pour les scolaires de continuer ce qu'ils font à l'école. Généralement les enfants sont plus curieux que les adultes ; ils recherchent à tout propos le pourquoi et le comment des choses. Ils semblent souvent avoir un sens inné du sentir, touché, goûter et entendre.

Face à une **demande croissante des scolaires** et des centres de loisirs, d'autres types d'animations sur le thème de la nature permettront de diversifier les activités de la Maison de la Pêche et de la Nature. La fonction pédagogique du sentier prendra alors tout son sens auprès d'un animateur compétent. On retrouvera des activités sur :

- les **oiseaux des jardins** : anatomie et cycle de vie d'un oiseau, découverte des espèces d'oiseaux des jardins, sortie sur le terrain (parc de l'Ile de la Jatte), observation et reconnaissance à l'aide des jumelles, que faire pour aider les oiseaux, faire son nid et fabrication d'une mangeoire ou d'un nichoir,
- les **ruches et des abeilles** : anatomie de l'abeille, cycle de vie d'une abeille, la hiérarchie dans la ruche, le sens des abeilles, les fleurs et le pollen, la vie de la ruche et l'essaimage, sortie sur le terrain et visite du rucher (en fonction des conditions climatiques), découverte du milieu d'apiculteur, dégustation de différentes essences de miel,
- les **plantes aromatiques** : morphologie de la plante, besoins nutritifs, utilisation dans la cuisine, observation, jeux autour de la forme de la feuille, de son odeur et de son goût.

Les journées de pêche organisées par les animateurs de la MPN commencent par la visite du musée le matin suivie d'un pique nique sur l'Ile de la Jatte et d'une après midi de pêche à l'étang de l'Abbaye, proche du pont de Suresnes dans le bois de Boulogne. Durant les 3 heures de pique nique, les animateurs des centres de loisirs et les instituteurs pourront faire découvrir à leurs jeunes le sentier d'interprétation grâce aux explications et aux documents fournis par les animateurs de la MPN dans la matinée. Ces derniers retrouveront les jeunes dans l'après midi et pourront répondre aux questions ou discuter autour des thèmes du sentier.

L'amélioration et la diversification de l'offre sur le site de l'Ile de la Jatte seront à l'origine d'une hausse du public familial.

4) Les objectifs gouvernementaux

Le département des Hauts de Seine s'appuie sur des principes fondamentaux en matière de santé publique et de protection de l'environnement :

- Conception utilitaire : satisfaire, par des critères qualitatifs et quantitatifs, les besoins humains en eau potable et renforcer la lutte contre la pollution.
- Conception patrimoniale : préserver le milieu naturel aquatique afin d'assurer la continuité écologique.

La création et la restauration des sentiers sur les berges assurent une continuité piétonne en bord de Seine et s'inscrivent dans le **Schéma d'aménagement de la Seine**, programme plus vaste de confortements de berges, d'aménagements paysagers, de mise en valeur de liaisons vertes, de requalification de quartiers et d'intégration d'infrastructures réunis sous le titre de «fleuve urbain ».

L'objectif du schéma de l'aménagement de la Seine est la continuité des promenades piétonnes et douces sur berges ainsi que l'ouverture de la ville sur le fleuve.

Trois cheminements sont proposés, accessibles aux piétons et vélos de promenade, dont la largeur conviendra au minimum à 2 personnes se croisant :

- une promenade basse au bord de l'eau,
- une promenade haute sur berges et sur trottoirs côté Seine,
- une promenade sur trottoirs et espaces aménagés côté ville.

Plusieurs grandes orientations du **Schéma Directeur de la Région Ile de France** (SDRIF) prévoient la valorisation du fleuve Seine et ses abords dans toutes ses composantes sociales, environnementales et économiques, telles que :

- mieux respecter la nature et réduire les nuisances,
- réhabiliter les cours d'eau, les berges, les îles et les milieux humides,
- gérer rationnellement la ressource en eau, en prenant en compte les besoins à satisfaire, en protégeant et en mobilisant cette ressource, en améliorant la sécurité,
- épurer les eaux usées mais aussi dépolluer les eaux pluviales,
- atténuer les effets des inondations.

5) Conclusion partielle

La création de ce sentier d'interprétation et l'appropriation du site par la Maison de la Pêche et de la Nature contribueront au renforcement pédagogique du site.
La mise en place de sentiers d'interprétation de la nature et du paysage répond aussi à la demande sociale en espace naturel. En effet, la fonction des espaces naturels n'est plus uniquement productive mais aussi culturelle.

L'Ile de la Jatte recèle de nombreuses richesses faunistiques et floristiques qui méritent d'être mieux connues du public. De plus, elle se situe au centre d'une politique de découverte et de réappropriation des espaces naturels. Dans cette optique, la création d'un sentier d'interprétation ayant vocation à présenter les espèces animales et végétales de cette partie de l'île, paraît pertinente.

IV. L'organisation du sentier : propositions d'aménagements

1) La conception du sentier

A. Un accès pour tous

On peut proposer quatre étapes, pour l'aménagement de cheminements accessibles à tous, résumées sous l'abréviation SECU : Stationner, Entrer, Circuler, Utiliser.

- **Stationner** : 1 place de parking de 3m sur 5m doit être prévue toutes les 20 places environ. Le sol des emplacements de parking sera plane, stable, non meuble, non glissant et sans trou de plus de 1cm.

- **Entrer** : la largeur disponible à l'accès du site doit être suffisante pour les chaisards et les landaus. Pour être détectables à la canne, des obstacles en porte-à-faux tels que barrières, poubelles ou signaux, et, de manière générale, tous objets dont l'encorbellement dépasse de 20 cm leur support, seront prolongés verticalement jusqu'au sol. Des éléments horizontaux placés en hauteur seront rappelés par un élément horizontal placé à 30cm de hauteur au maximum.

- **Circuler** : lorsque c'est envisageable, c'est le «chemin réservé aux usagers non motorisés» qui assurent la meilleure sérénité des usagers, a fortiori des PMR et des accompagnants;

- **Utiliser** : le chaisard, comme les personnes de petite taille ou les enfants, ont besoin d'équipements à leur hauteur; on veillera à ce que le chaisard puisse se placer facilement à bonne distance de lecture. Pour les personnes marchant difficilement, prévoir des bancs (aux points importants et idéalement tous les 250m) et des mains-courantes dans les pentes et le long des escaliers (s'il n'y a pas moyen de les éviter).

B. Le revêtement du sentier

Le revêtement du sentier doit être réalisé avec des **matériaux naturels** devant être stables et fermes (pouvant permettre le déplacement de personnes handicapées en fauteuil roulant).

La couleur du revêtement doit s'intégrer parfaitement au site, pour ne pas nuire au paysage : il doit être en harmonie avec celui-ci.

Le revêtement doit avoir un bon maintien dans le temps, pour éviter d'avoir des charges d'entretien trop importantes. Une largeur minimum de 1m50 permet à deux personnes de marcher l'une à côté de l'autre.

C. Un circuit en boucle

Le sentier est un circuit en boucle, dont le point de départ est proche de la MPN, incitant les visiteurs à découvrir ses activités d'une part, et d'autre part à **faciliter l'accès** du sentier :

- les visiteurs peuvent se donner RDV en un point précis si certains préfèrent visiter l'aquarium de la Maison de la Pêche et de la Nature,
- les visiteurs peuvent stationner leur voiture à proximité et la rejoindre en fin parcours.

Le sentier ne doit pas être trop long pour permettre aux visiteurs de prendre leur temps aux différentes étapes

D. Les chemins de halage

Les sentiers de halage présentent quelques contraintes d'accès en raison d'une part de leur basse altitude et donc de leur vulnérabilité face aux crues importantes, et d'autre part face aux escaliers pentus qui limitent leur accès aux personnes ayant une bonne mobilité.

La création de chemins en pente douce déstructurerait le paysage en raison de l'espace qu'ils occupent et nuirait à la stabilité des berges lors des déracinements de certains arbres. Il est cependant possible d'observer les différentes étapes du sentier à partir de la promenade au dessus des sentiers de halage.

D'autre part, ces chemins appartiennent aux Voies Navigables de France, Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) dépendant du Ministère de l'Equipement ayant la charge de gérer, exploiter, entretenir et promouvoir la plus grande partie du réseau navigable français.

D'après la **loi du 30 décembre 2006** du code général de la propriété des personnes publiques :

« Le long des canaux de navigation, les pêcheurs et les piétons peuvent user du chemin de halage et de la portion de berge faisant partie du domaine public, dans la mesure où le permet l'exploitation de la navigation. »

Ainsi, bien que la gestion de ces sentiers dépende des VNF, l'accès aux randonneurs y est permis. De plus, des projets de convention entre les VNF et la mairie de Levallois se mettent en place pour que la mairie soit la seule **gestionnaire des promenades** en bord de Seine.

Les VNF ne s'opposent donc pas à la libre circulation des visiteurs mais à l'implantation de tout objet qui pourrait nuire à la navigation. Les bornes en bois seront donc disposées sur la berge et l'idée de la mise en place d'une main courante est abandonnée. Le site n'est pas particulièrement dangereux, puisqu'il se situe du côté du petit bras de la Seine où le courant n'est pas très fort et où la profondeur de l'eau n'atteint qu'une cinquantaine de centimètres le long du sentier à la belle saison. Le gestionnaire de l'itinéraire est cependant administrativement responsable des dommages causés aux usagers.

D'après la loi du **14 avril 2006** du code général de la propriété des personnes publiques :

« La circulation des piétons sur les voies et chemins inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), ou ceux identifiés pour les chemins privés, après conventions passées avec les propriétaires de ces chemins, par les communes et les fédérations de randonneurs agréées s'effectue librement, dans le respect des lois et règlements de police et des droits des riverains. »

L'inscription du sentier au PDIPR devient un réel besoin face aux responsabilités engagées par la VNF.

E. Les équipements connexes (tables, bancs, etc.)

Les équipements connexes (tables, bancs, poubelles…) ne pourront être mis en place en raison de volontés municipales, ceux-ci risquant de surcharger le paysage de cette petite île. Les équipements actuellement en place se montrent largement suffisants.

1) Les panneaux

La commune exclut l'implantation de panneaux d'interprétation pour des raisons esthétiques : ceux-ci s'intègreraient difficilement dans le paysage et leur nombre risque d'être disproportionné face à la taille de l'île. L'implantation de bornes suffit à signaliser le sentier et une brochure accompagne le visiteur tout au long de sa promenade afin de lui interpréter les différentes étapes. La Charte Officielle du Balisage ne contraint pas la signalisation du sentier en raison de sa courte distance.

On privilégiera la pose de **bornes en bois**, moins interactives, mais nettement mieux intégrées dans le paysage et qui ne sont pas très chères. La sérigraphie sur lave émaillée, matériau noble par expérience, a pour avantage d'être durable, d'offrir une bonne résistance aux rayons, d'être insensible aux U.V., et d'être facile d'entretien. Elle paraît être la plus adaptée pour résister aux sévères conditions climatiques de l'île, notamment aux crues. Cette technique est adaptable à différents formats et convient donc aux bornes en bois. Ce type de sérigraphie est plus coûteux mais également plus fiable.

Quelque soit le modèle choisit, l'inscription « sentier nature » doit y figurer pour avertir les simples passants qu'un sentier existe. De plus, le logo de la Maison de la Pêche et de la Nature indique aux passants qu'ils peuvent s'y rendre pour obtenir des informations et pourront alors y trouver les brochures.

L'entreprise Intersignal, ayant déjà intervenu pour la réalisation des lutrins du rucher, propose plusieurs modèles qui sont à envisager en fonction du budget :

- Des bornes de jalonnement de 60 cm de haut avec une défonce permettant d'insérer le symbole de la Maison de la Pêche et de la Nature duquel ressort un numéro, ou seulement le numéro (Intersignal, référence18.20.01), avec l'inscription sentier nature. Lorsque plusieurs implantations sont proposées, la première inscrite est préférable.

    - Herbes aromatiques ; une borne avec le symbole ou symbole incrusté dans le mur ou symbole incrusté dans les barrières si celles-ci restent en place.
    - Chemin des pêcheurs ; une borne avec le symbole à gauche de l'escalier.
    - Ragondins ; symbole incrusté au dessus de la canalisation (avec photo du ragondin).
    - Table des poissons ; symbole incrusté sur le panneau ou borne avec symbole.
    - Toilette de la Seine ; un symbole incrusté à la pointe de l'île.
    - Ripisylve ; une borne avec symbole.
    - La colère de la Seine ; un symbole incrusté dans le mur vertical.
    - Nichoirs ; une borne avec le symbole

    - Rucher ; symbole incrusté sur les barrières du rucher ou sur le premier panneau ou borne avec symbole.
    - Table des oiseaux ; symbole incrusté sur le panneau ou borne avec symbole à proximité.

- Des petites plaques à incruster dans les roches, barrières ou arbres, mais ceci nécessite un entretien régulier du sentier (vérifier que ces plaques soient bien visibles) (Intersignal, photo 16 de la brochure). Sur ces plaques sera gravé le logo de la Maison de la Pêche et de la Nature duquel ressort un numéro, ou seulement un numéro, avec l'inscription « sentier nature »

    - Herbes aromatiques ; symbole incrusté dans le mur ou dans les barrières si celles-ci restent en place.
    - Chemin des pêcheurs ; symbole incrusté sur le rebord en bois à gauche de l'escalier ou sur le sol du chemin.
    - Ragondins ; symbole incrusté au dessus de la canalisation (avec photo du ragondin).
    - Table des poissons ; symbole incrusté sur le panneau ou sur la barrière.
    - Toilette de la Seine ; symbole incrusté à la pointe de l'île
    - Ripisylve ; symbole incrusté sur la barrière ou dans le mur vertical
    - La colère de la Seine ; un symbole incrusté dans le mur vertical.
    - Nichoirs ; symbole attaché à la barrière ou attaché au peuplier noir ou incrusté dans le sol.
    - Rucher ; symbole incrusté sur les barrières du rucher ou sur le premier panneau
    - Table des oiseaux ; symbole incrusté dans le panneau ou dans le sol.

- L'insertion de photos dans les brochures pourrait retracer le sentier, limitant ainsi la signalisation. Cependant le paysage risque de devenir méconnaissable à cause de sa modification au cours des saisons. De plus un risque de surcharge de la brochure plaquette est à prévoir.

Cependant, la commune est favorable à l'implantation d'un **panneau d'entrée** du sentier. Le contenu du panneau d'information générale doit sensibiliser les visiteurs à un respect de l'environnement. Le panneau d'entrée joue en effet un triple rôle :

- Un rôle de positionnement spatial en indiquant le ou les points de départ de l'itinéraire. Il est souhaitable d'indiquer ou de confirmer que le randonneur se trouve bien au départ de l'itinéraire.
- Un rôle d'information : il faut rappeler les principales caractéristiques de l'itinéraire (le nom, la durée, la distance, la difficulté, le code de balisage, les pratiques possibles, les informations touristiques et les relais d'information…) afin que l'usager ait tous les éléments pour le parcourir dans de bonnes conditions et qu'il soit rassuré avant de commencer son parcours. Les interdits et les risques (liés à la proximité de la Seine) y seront présentés
- Un rôle de promotion d'une part pour les structures et les partenaires qui participent à l'aménagement touristique et d'autre part pour le sentier ; les visiteurs du parc seront dés lors informés de l'existence de ce sentier.

Par contre, un panneau d'entrée ne doit pas contenir un descriptif de l'itinéraire : c'est le rôle de la brochure mais, en aucun cas, celui de la signalétique.

Le panneau d'entrée d'itinéraire est avant tout destiné au randonneur ayant déjà choisi de parcourir l'itinéraire. Mais il peut aussi s'adresser aux touristes de passage qui vont décider de faire leur promenade après avoir pris connaissance, sur le panneau, de l'itinéraire. Cela signifie que l'information contenue dans le panneau doit être claire, concise et accessible au grand public.

2) Le système de brochures

A. Deux types de brochures

Le sentier Nature s'adresse à deux types de visiteurs ;

- les promeneurs pour lesquels une **plaquette** en format A3 sera disponible dans les mairies, syndicats d'initiatives, et à la maison de la Pêche et de la Nature où les étapes seront décrites succinctement,
- les visiteurs qui souhaiteraient en connaître davantage pourront emprunter le **livret** bien plus détaillée, disponible à la Maison de la Pêche et de la Nature. Afin de limiter le nombre de tirages et donc le coût de ce livret, un système de consigne peut être mis en place : les visiteurs disposeraient du livret contre une consigne de 5 euros par exemple, qu'ils pourraient récupérer en fin de parcours (celui-ci se terminant à proximité des locaux). Un tirage d'une trentaine d'exemplaires serait alors suffisant.

Le contenu de la brochure doit être bilingue (français anglais) pour toucher le plus large public possible. Sur la première page du dépliant apparaîtront une en-tête en guise d'introduction et de résumé et un croquis occupera le reste de la page.

B. Différents sentiers en fonction des saisons

Le sentier nature proposé sur le parc de l'île de la Jatte présente différents parcours suivant les saisons.

En hiver, les **oiseaux** peuplent le parc et il est ainsi plus facile de les observer qu'en été. Un plan de l'île avec les points d'observation de nombreuses espèces est inséré dans les deux brochures.

Pour la saison estivale, le parcours montrera les différents aménagements mis en place autour et sur l'île : les herbes aromatiques, le chemin des pêcheurs, les ragondins, la table des poissons, la toilette de la Seine, la ripisylve, la colère de la Seine, les nichoirs, le rucher et la table des oiseaux. Si des enfants visitent le sentier, la rubrique « SE REPERER » leur offre un jeu de piste tout au long du sentier. S'ils ne souhaitent pas suivre cette animation, le plan de l'île retrace les étapes numérotées. De plus, le plan sur les différentes essences d'arbres complète le sentier

3) Le contenu des brochures

Le contenu du livret est ici détaillé, la plaquette reprenant les éléments essentiels de la brochure. Cf. annexe n°5

SE REPERER : Dés votre sortie de la Maison de la pêche et de la Nature, vous entrerez dans le parc, c'est alors qu'un lampadaire sur votre droite illuminera votre chemin jusqu'à de petites barrières en bois…

A. Il était une fois les condiments…

Le mot condimentaire, du latin condimentum, signifie assaisonnement. Les herbes aromatiques, ou fines herbes sont des plantes cultivées dans les jardins potagers ou dans les cultures maraîchères, pour leurs qualités aromatiques et condimentaires, voire médicinales. On emploie généralement leurs feuilles, fraîches, ou bien séchées ou déshydratées, pour assaisonner, relever ou parfumer diverses préparations culinaires crues ou cuites. Les herbes aromatiques séchées ont un arôme plus fort et doivent être utilisées avec parcimonie.

Les usages condimentaires et médicinaux des différents condiments :

Thym : il sait parfumer aussi bien les viandes que les légumes. Son infusion légère est bienfaisante pour la digestion, la circulation et le système nerveux : il favorise le travail intellectuel.

Sarriette : condiment des fèves, haricots et lentilles, elle parfume les viandes, les ragoûts et les boudins. Les sarriettes sont d'usage traditionnel dans les angines et les aphtes sous forme d'infusions (à 3% dans du vin), mais aussi en lotions sur les mycoses, les furoncles et les plaies atones.

Romarin : excellent aromate des viandes (rôties ou en brochettes), du gibier, du poisson et des ratatouilles provençales. La décoction de romarin s'emploie sur les entorses, les foulures, les contusions et peut même décontracter le torticolis. En gargarisme, le romarin est efficace contre les aphtes et les maux de gorge.

Basilic : l'un des meilleurs condiments des salades, surtout de la tomate, et des poissons au court-bouillon. Il est connu pour ses pâtes au pistou (basilic) et sa soupe au pistou. Il est un bon antispasmodique, recommandé contre les spasmes gastriques des nerveux et les migraines. Son infusion s'adresse au nervosisme et à l'insomnie.

Coriandre : fraîche, son odeur est difficilement supportable, c'est pourquoi il est utilisé avec parcimonie, soit confit au vinaigre pour les viandes, soit seul ou en compagnie du poivre. Il assaisonnera ainsi les omelettes, le riz, les purées de pomme de terre, le gibier, les pâtés de viande. L'infusion des semences concassées est stimulante, digestive et carminative ; elle s'indique généralement dans la diarrhée et les intoxications d'origine intestinale. La plante est aussi euphorisante : les anciens l'utilisaient pour rendre les vins plus capiteux. Mais attention, à l'état frais, elle saurait être toxique à forte dose.

Menthes : plante à tisane la plus connue ; c'est pourtant un aromate excellent qui convient au mouton, aux plats à caractère exotique, aux soupes, aux petits pois, aux féculents… Les menthes sont toniques, stimulantes et antispasmodiques. Il s'agit de l'une des meilleures médicinales. La menthe empêcherait même le lait de cailler : on assure que celui des vaches qui l'ont brouté est impropre à la fabrication du fromage.

Fenouil : les semences s'emploient pour aromatiser fromages, choucroute, viandes, etc. Hachées finement, ces feuilles relèvent la plus insipide des salades. Les tomates, les concombres, les pommes de terre à l'huile s'en accommodent fort bien. Les semences sont recommandées dans l'atonie de l'estomac et de l'intestin : elles régularisent les sécrétions, combattent la constipation et dissipent les flatuosités. Quant aux racines, elles sont fortement diurétiques.

Origan : il se substitue à la marjolaine cultivée dans l'assaisonnement des pizzas, des potages, des sauces, des tomates, du riz, des pommes de terre au beurre, etc. On se servait aussi de cette herbe pour aromatiser la bière, la rendre plus forte et favoriser sa conservation. Assez voisin du thym par son parfum et sa composition chimique, l'origan est tonique, expectorant, antitussif, antispasmodique et antiseptique. L'origan se montre utile dans l'inappétence, les digestions difficiles et l'aérophagie.

Persil : vous le joindrez abondamment aux salades, aux légumes divers, aux omelettes, aux potages Le persil est extraordinairement riche en vitamines, spécialement en vitamines C et A. Il est aussi très riche en fer, en calcium et en manganèse. Il convient donc particulièrement aux enfants dont il règle harmonieusement la croissance. La racine du persil est diurétique et la décoction de cette dernière fait périr les poux et les morpions par son emploi externe. Le suc frais d'une simple feuille écrasée dans les doigts calme les piqûres d'abeilles ou de guêpes.

Lavande : L'essence, l'alcoolat de lavande, chassent les poux de la tête et les insectes parasites des armoires. Les fleurs ou quelques gouttes d'essence parfument agréablement les bains. La lavande s'emploie, à peu prés comme le romarin contre les maladies nerveuses. L'infusion sédative de lavande encore dans les vertiges, les étourdissements, les toux spasmodiques et les affections bronchiques où elle se montre à la fois calmante et antiseptique. La lavande aurait des propriétés antivenimeuses, il suffit de la froisser avant de la frotter aux animaux mordus par les serpents et le venin est immédiatement neutralisé.

Sauge : elle convient aux viandes, spécialement le porc, ainsi qu'au gibier, à la volaille, au poisson, à la charcuterie (andouilles), mais aussi les fèves et autres légumineuses, le riz, le couscous, etc. Les sauges sont toniques, stimulantes, stomachiques, antispasmodiques, fébrifuges et remarquablement antisudorales, à l'extérieur, elles se montrent résolutives, antiseptiques, cicatrisantes. On l'utilise dans les troubles nerveux tels que les vertiges, étourdissements, états dépressifs, mais aussi pour les spasmes respiratoires. La sauge stimule l'organisme entier, régularise les sécrétions des voies digestives dont elle combat efficacement l'atonie. L'essence de sauge est très toxique, il ne faut abuser d'aucune préparation, surtout à base alcoolique. La plante est déconseillée aux comportements sanguins, aux jeunes enfants, aux femmes qui allaitent.

Bardane : excellent légume sauvage ; ses racines pivotantes peuvent se manger cuites à la façon des salsifis. La jeune tige, dont le goût rappelle celui du cardon, est très bonne cuite à l'eau salée après avoir été débarrassée de son écorce ; on y joint les côtes des feuilles. On les accommode à la vinaigrette ou à la sauce blanche. L'infusion de feuilles fraîches, en gargarismes et bains de bouche, est efficace dans les angines, rhinopharyngites et gengivites. Les décoctions de bardanes sont bénéfiques contre les dermatoses telles que les dartres, l'acné, l'eczéma et les furoncles. La racine fraîche prise en décoction est diurétique et hypoglycémiante. Le suc de Bardane est reconnu contre les morsures de serpent et les piqûres d'insectes.

Estragon : une branche dans une bouteille de vinaigre neutralise partiellement l'acidité du vinaigre. On parfume les volailles en les frottant avec les feuilles d'estragon et en insérant une belle branche à l'intérieur avant de les faire rôtir. Il assaisonne toutes les salades et crudités, rôtis, gigots, viandes en sauce, poissons,…Il est conseillé comme substitut dans les régimes sans sel. C'est un stimulant général et digestif, et un antispasmodique. En cas de hoquet, mâcher une feuille d'estragon serait radical. L'estragon est riche en vitamine C.

SE REPERER : Après cette petite touche aromatique, longez la Seine dans le sens du courant jusqu'à trouver deux petits rondins sortant de terre. Ceux-ci vous indiqueront le chemin à suivre. Choisissez le coté PAX plutôt qu'ETRI…

B. Il était une fois le chemin des pêcheurs…

Autrefois ce chemin servait d'accès aux péniches stationnées le long de cette berge. Ces péniches étant accolées aux berges empêchaient le développement végétal à cause du manque de lumière, et animal à cause des déchets libérés par ces dernières. De plus, les péniches s'aident souvent des arbres pour s'amarrer, fragilisant leur enracinement et allant même jusqu'à les déraciner lors des montées des eaux. Ces déracinements affaissent les berges et les fragilisent par le phénomène d'érosion.

Observable :

Dorénavant, les péniches ont été enlevées et des herbes aquatiques implantées tout au long du chemin des pêcheurs. Les péniches situées sur la berge d'en face ont été décalées de quelques mètres de la bordure afin d'y laisser se développer des plantes aquatiques. Cependant, les déchets flottants ont tendance à s'y entreposer, gênant leur développement.
Contre le phénomène d'érosion, des arbres tels le saule et le peuplier noir ont été plantés après avoir bétonné le chemin sur lequel vous vous trouvez.

Utilité :

Les herbes aquatiques sont un lieu de reproduction pour les poissons : des bébés poissons nommés alevins y sont souvent visibles. Ces herbes offrent de nombreux avantages à la reproduction des poissons :
-l'eau est oxygénée grâce au mécanisme de la photosynthèse, selon lequel la lumière est transformée en oxygène,
-un lieu de nourriture,
-une cachette contre certains prédateurs,
-un abri idéal pour la ponte des œufs.

Rôle écologique :

Les herbes aquatiques entretiennent alors une diversité de poissons et multiplient les populations, maintenant la vie aquatique de la Seine.
De plus, les grandes racines des arbres plantés stabilisent les berges tout en conservant l'aspect naturel du parc

SE REPERER : Continuez le chemin des pêcheurs jusqu'à atteindre le saule sauvé des eaux grâce à une petite berge aménagée sur laquelle se sont installés de curieux mammifères…

C. Historique : il était une fois le ragondin…

Espèce mammifère (Myocastor coypus) de Rongeurs de la famille des Myocastoridés (environ 60 cm de long), il vit dans les lacs et les cours d'eau d'Amérique du Sud. Importé en France dès la fin du XIXème siècle pour son pelage, le ragondin s'installe ça et là au début du XXème siècle, puis disparaît. Dans les années 1930 de nombreux lâchers sont effectués en raison de la baisse de la demande de fourrures, et pour le faucardage des étangs (opération permettant d'accroître la productivité de l'eau en limitant la place tenue par les végétaux). Une partie de ces ragondins se maintient, mais ce n'est qu'à partir des années 1940-1950 que la colonisation de la France débute (Somme, Loire, Loir-et-Cher, Indre, Charente-maritime, Gironde, Camargue). Après quelques années de développement lent, les ragondins connaissent une explosion démographique et géographique dans les années 1970. L'espèce est en régression dans son aire américaine d'origine...

Observable :

Le ragondin a un corps massif, une grosse tête, de petites oreilles, des pieds en partie palmés, une longue queue cylindrique dénudée. Pelage brun foncé à brun roussâtre, ventre et pattes brun clair, lèvres et menton blancs. Longueur : 65-105 cm dont 25-45 cm pour la queue. Poids : 2,5-9 kg. Le mâle est plus grand que la femelle. Il vit dans les eaux stagnantes (étangs, mares, marais, canaux) et courantes (rivières, parties calmes des fleuves) riches en végétation aquatique et terrestre. Amphibie, il nage et plonge très bien mais se déplace avec lenteur à terre. Il vit en solitaire ou en petits groupes familiaux et creuse des terriers (entrée généralement au-dessus de l'eau) dans les berges et les digues. Prolifique, il donne naissance à quatre petits par femelle et par an et peut vivre jusqu'à 10ans. Il a toutefois comme prédateur l'homme dans certaines régions et les carnassiers tels le renard, le silure… Les ragondins se nourrissent de végétaux aquatiques (roseaux, joncs, lentilles d'eau) et terrestres (légumineuses, ombellifères...), également céréales cultivées (maïs, blé...). En hiver ils se nourrissent d'écorces et de racines et peut même manger des mollusques. En France les ragondins sont présents sur l'ensemble du territoire à l'exception des zones montagneuses et de la Corse. Ils peuvent être localement abondants (Camargue, littoral atlantique, vallée de la Loire...).

Utilité :

La fourrure du ragondin est composée de poils de jarre longs et raides et d'une sous fourrure ou poils de bourre plus courts, denses, restant secs lors de l'immersion. Cette sous fourrure est utilisée pour la conception de chapeaux, écharpes, coussins, porte monnaie, sacs… Le ragondin peut aussi être utilisé pour sa viande sous forme de pâtés.

Rôle écologique :

Le ragondin a été classé nuisible en 2002 par arrêté du 31/12/01 dans les Hauts de Seine. La peur ou la répulsion ne devraient pas donner prétexte à le considérer comme dangereux ou agressif. Il est au contraire peureux et familier. Ses galeries ont la réputation de fragiliser les berges et l'on cite le Bief de Briare qui a laissé échapper une péniche du nom de « Bonino » il y a 30 ans.

SE REPERER : Retournez ensuite sur vos pas pour remonter à la surface le plus vite possible… Rendez vous à la Pointe de l'île et gare aux poissons de la Seine que vous risquez de croiser en chemin…

D. Les poissons de la Seine…

Table d'interprétation.

SE REPERER : Le drapeau de la ville de Levallois vous indiquera votre prochaine halte…

E. Il était une fois la toilette de la Seine…

Seulement quatre espèces de poissons résistantes à la pollution habitaient la Seine il y a 30 de ça. Grâce à la réintroduction des espèces disparues et à des efforts menés contre la pollution de l'eau, 32 espèces sont aujourd'hui présentes.

Observable :

Dos à l'île, peut être pourriez vous apercevoir, s'il n'est pas en service, sur votre droite, à côté du bateau de la police une péniche nommée le Bélénos commémorant le dieu gaulois de l'eau.
En regardant la pointe de l'île, on aperçoit le pont d'Asnières qui possède sous ses arches des barrages flottants.

Utilité :

Le Bélénos est un bateau merveilleusement équipé :
-Un espace entre ses deux coques à l'avant lui permet de récupérer les déchets flottants sur son passage, qui sont ensuite hissés grâce à un tapis roulant pour tomber dans les bennes plus en arrière.
-Un bras mécanique lui permet d'élaguer et de nettoyer les berges en déposant les encombrants dans les grandes bennes.
Ce bateau circule dans tout le département des Haut de Seine pour l'entretien des berges.
Depuis 1992, le SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) améliore l'aspect visuel de la Seine et de la Marne, en évacuant à l'aide de ces entonnoirs des déchets qui polluent visuellement la surface des plans d'eau et peuvent faire obstacle à la navigation. A ce jour, 25 barrages sont en service. Le ramassage, l'évacuation et la destruction des déchets captés par ces barrages nécessite chaque semaine 51h de collecte par le bateau nettoyeur, le Port-Marly. Au total, ce sont environ 1600 tonnes de déchets flottants qui sont ainsi collectés et redirigés en décharge chaque année.
Le bélénos et les barrages flottants contribuent à la dépollution visuelle de la Seine, lui donnant un aspect plus propre.

Rôle écologique :

Lors des orages, les canalisations sont nettoyées et rejettent des déchets chargés en polluants et en bactéries aérobies, grandes consommatrices d'oxygène. Pour contrer l'effet des pointes de pollution qui diminuent le taux d'oxygène de la Seine et conduisent à la mort des poissons par anoxie, des îlots de survie piscicole permettent d'oxygéner localement le cours d'eau et créent une zone refuge pour les poissons. Un îlot est alimenté en oxygène par un réservoir posé sur la rive et relié au fond de la Seine par des tubes. En cas d'alerte, il suffit d'insuffler l'oxygène qui se dissout dans l'eau, permettant aux poissons de respirer à nouveau. Dix sondes mesurent en permanence le taux de d'oxygène dissout dans la Seine. Dés que le seuil critique est atteint, l'oxygène est insufflé.

SE REPERER : Rebroussez chemin et empruntez l'escalier le plus proche pour vous rapprocher de l'eau et de la végétation…

F. Il était une fois la ripisylve…

Le terme ripisylve vient du latin « ripa » qui signifie rive et « sylva » qui signifie forêt. La ripisylve est un écosystème forestier inondé de façon régulière ou exceptionnelle.

Observable :

La ripisylve est ici composée de trois « étages » :
Les plantes de berge (Carex, Iris) et Saules, résistants aux inondations : peuvent tolérer jusqu'à 170 jours d'inondation par an, ils colonisent et stabilisent les berges.
Les plantes palustres : espèces enracinées dans l'eau et dont le feuillage émerge (Acarus, Caltha, Juncus, Typha)
Les plantes à oxygène : espèces dont le feuillage et les racines se développent sous l'eau. Elles contribuent à l'oxygénation de l'eau ce qui permet d'une part un apport régulier en dioxygène à la faune et à la flore et d'autre part de limiter le développement des algues qui apprécient les eaux dormantes et peu pourvues en dioxygène. (Elodée du Canada)

Utilité :

Les inondations perturbent le milieu et assurent ainsi le renouvellement périodique de la végétation. Les produits de l'érosion des berges se déposent en aval et constituent des endroits propices à l'installation de végétaux. Les ripisylves sont des milieux caractérisés par une grande biodiversité : les végétaux s'organisent selon un système de strates superposées et complémentaires. Toutes les classes de taille et d'âge se côtoient et s'imbriquent. Les ripisylves se caractérisent également par une richesse faunistique peu comparable. En effet, la densité et la variabilité de la faune sont directement liées à la multitude de niches écologiques et à l'abondance de nourriture. De nombreuses espèces d'insectes, batraciens, reptiles, poissons, oiseaux et mammifères sont présentes et sont souvent composées d'importantes populations.

Rôle écologique :

Les ripisylves diminuent l'intensité des crues et participent à la stabilisation des berges (grâce aux racines des arbres), filtrent et accumulent les polluants, améliorent le stockage et l'infiltration de l'eau dans les nappes souterraines et à la surface du sol.
Une grande biodiversité est permise grâce aux échanges et déplacements de communautés d'animaux et de végétaux. La diversité végétale multiplie les abris et les sources de nourriture pour la faune, créant ainsi une grande diversité biologique.
Actuellement, les ripisylves sont fortement menacées et leur surface a fortement diminué au cours de derniers siècles. Destruction pure et simple due à l'extension des habitations, de l'agriculture et de l'ignorance des fonctions qu'elles sont capables d'assurer. De plus, les fréquents recalibrages de cours d'eau ou barrages modifient profondément le fonctionnement des ripisylves, les appauvrissant peu à peu. Enfin, l'accumulation des déchets et polluants est néfaste pour l'équilibre et la vitalité des communautés végétales et animales.

SE REPERER : Rebroussez chemin et suivez le drapeau de l'Autriche le plus prés possible. Une fois à l'abri, vous pourriez être surpris par une crue…

G. Il était une fois la colère de la Seine…

583 : Première crue mentionnée touchant la capitale et les communes au bord du fleuve.
886 : Crue historique ; qui provoqua la levée du siège de Paris par les Normands, plusieurs de leurs navires s'étant échoués.
1196 : Grande inondation au mois de mars, des villages entiers avec leurs habitants sont submergés, et les ponts de la Seine se rompent.
1296 : Le 20 décembre les eaux se répandirent dans presque toutes les rues de Paris, le Petit Châtelet fut détruit.
1658 : Le 27 février se produit la pire inondation, l'eau envahit la moitié de la ville, noyant les maisons des faubourgs jusqu'au 1er étage, renversant 3 arches du pont Marie et emportant 55 personnes. La hauteur d'eau était de l'ordre de 8,63 m (39 cm de plus qu'en 1910).
1802 : L'eau apparaît place du Hâvre reprenant l'ancien cours du lit de la Seine
1876 : En hiver, pluie ininterrompue durant plus d'un mois. Le 2 mars, les campagnes et les villages de Joinville, Maisons-Alfort et Charenton disparaissent sous un immense lac. L'armée doit évacuer totalement les habitants d'Alfort. Jusqu'au 18 mars, la situation se dégrade. Plus de 450 maisons sont inondées et endommagées.
1910 : La plus importante du XXe siècle, résultant de l'addition de plusieurs crues simultanées. Toute cette eau arriva en même temps à Paris provoquant une crue extraordinaire de la haute Seine et de la Marne qui envahirent Paris et sa banlieue.
La hauteur fut de 8.62 mètres à Paris.
La situation de la banlieue fut la plus tragique, tant en amont qu'en aval: 30.000 demeures et maisonnettes furent assaillies et parfois renversées par le courant, 150 000 sinistrés, ayant parfois tout perdu sauf les vêtements humides qu'ils avaient sur le dos au moment de leur fuite. Le total des dommages équivaut à 400 millions de francs or (plus de 1 milliard d'euros).
1939 : La période de la guerre 39-45 fut très dure et les inondations se succédèrent, il y en eut parfois 2 par an, une à la saison des pluies et l'autre à la fonte des neiges.
1945, 1954 et 1955 : ces crues furent modérées grâce à l'aménagement de la Seine en amont de Paris.

Observable :

Les graduations que l'on peut voir sur chacun des piliers sont appelées échelles hygrométriques. Celles-ci sont graduées de 25 à 30, ce qui correspond à une côte, dite « NGF », par rapport au niveau de la mer.

Utilité :

Les aléas climatiques et les variations saisonnières s'opposent à l'utilisation complète des débits des cours d'eau, les inondations et sécheresses provoquant de véritables catastrophes. Depuis presque 5000 ans, les barrages participent efficacement à l'alimentation en eau car ils stockent les excédents en période d'abondance pour les relâcher en période sèche, réduisant les conséquences néfastes des crues.

Rôle écologique :

Les grands fleuves, par leur courant, ne cessent de creuser les berges fragiles, ce qui dévie au fur et à mesure leur trajectoire. La technique d'enrochements consiste à déposer de grosses roches devant les berges pour lutter contre l'érosion, canalisant ainsi le lit de la Seine. Cependant les plaques de bétons intensément présentes dans Paris luttent contre le même phénomène mais ne se soucient guère du paysage…

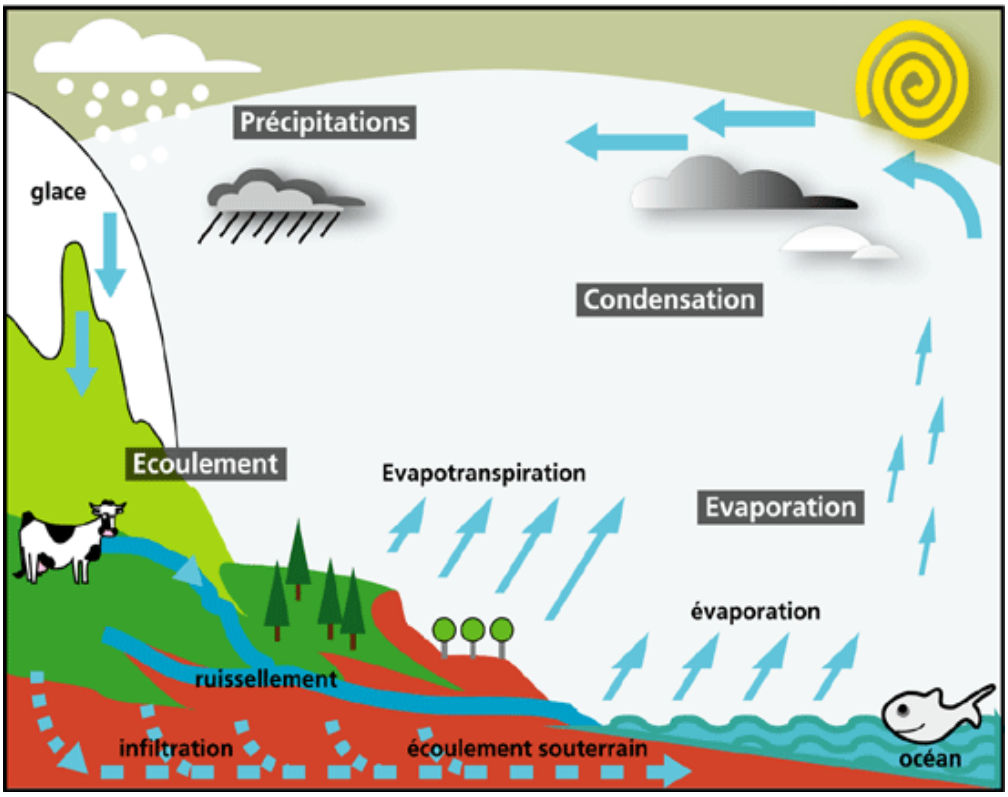

Figure 21 : La dynamique du cycle de l'eau
Source : http://www.cnrs.fr/cw/dossiers/doseau/decouv/cycle/cycleEau.html

SE REPERER : Remontez vite par l'escalier le plus proche avant de vous faire engloutir et suivez le long bras du Y. Au bout d'environ 120 pas, un peuplier noir sort de son rang. Après une brève observation, vous remarquerez un refuge étrange dans le airs… Lequel se retrouve 80 pas plus loin…

H. Il était une fois les nichoirs…

L'implantation de nichoirs est nécessaire pour la survie de certaines espèces, en fonction du type de nichoir implanté. Ces nichoirs permettent d'étudier les conditions de vie des espèces et donc de les améliorer

Observable :

Les nichoirs ont été posés sur des arbres n'ayant pas de branchages horizontaux, écartant ainsi les prédateurs. Quelques mangeoires attirent aussi une grande variété d'oiseaux grâce à l'abondance de nourriture qu'il est difficile de se procurer en hiver. Ces mangeoires sont installées du mois de Novembre au mois de mars et alimentées en graines et en graisses tous les lundis. En automne, les nichoirs sont nettoyés afin de retirer les vieux nids et éviter les maladies.

Utilité :

Les nichoirs sont un abri sécurisant pour les oiseaux ; ils protègent non seulement contre les agresseurs tels que le chat et le lérot, mais aussi contre les pluies violentes qui pourraient inonder le nichoir s'il était mal exposé.

Rôle écologique :

Que ce soit sur les édifices ou dans la végétation, les oiseaux disposent d'un nombre insuffisant de lieux surs et adaptés pour leur nidification en ville. En effet les arbres creux des parcs ou des bords de rues sont systématiquement abattus pour des raisons de sécurité. L'implantation de nichoirs de formes variées permet de remplacer les arbres creux et de multiplier les nichées.

SE REPERER : L'heure tourne…Comme vous le rappelle la grande horloge de l'autre coté de la Seine. Essayez de vous en rapprocher mais ne dépassez pas le carrefour. C'est à ce niveau que la vision du rucher vous indiquera le chemin à suivre…

I. Le rucher de Levallois…

Rares sont les ruchers présents dans Paris. Cependant, la ville de Levallois-Perret se devait de commémorer ces petites ouvrières, de la même façon que les armoiries de la ville sur lesquelles sont représentées trois petites abeilles symbolisant une ville d'usines…

Lutrins d'interprétation.

SE REPERER : En sortant du rucher, vous ne pourrez rater les « oiseaux des jardins » qui vous envoleront à la maison de la pêche et de la Nature afin d'y déposer cette présente brochure pour les futurs visiteurs qui ne se doutent pas un instant de ce qui les attend…

J. Les oiseaux des Jardins…

Table d'interprétation.

4) La réalisation des brochures

Une société du nom de première impression peut s'occuper de la confection des brochures : (www.premiereimpression.fr) On notera qu'un papier teinté évite l'éblouissement.

Brochure plaquette : dépliant en format A3 se pliant en 3, papier plastifié pour résister à la pluie, en couleurs. Cf. maquette en papier en fin de rapport.

Brochure livret : Livret en format A5, papier plastifié pour résister à la pluie, en couleurs avec photos et schémas illustratifs. Cf. maquette en papier (attention, le format est plus petit de moitié : ce format est en A6)

5) Le réaménagement de la ripisylve

En pointe d'île a été aménagée une ripisylve par le Conseil Général des Hauts de Seine. Cette technique végétale se développe de plus en plus depuis une vingtaine d'années. Elle conjugue le pouvoir de stabilisation des racines avec un effet drainant. Ses avantages sont multiples : la circulation entre le cours d'eau et la nappe phréatique n'est pas interrompue; elles garantissent la stabilité de la berge et participent à l'autoépuration de l'eau; elles fournissent caches, abris et nourriture pour la petite faune ; elles sont esthétiques et peu onéreuses. Une fois posées, elles nécessitent cependant un entretien plus fréquent qu'une berge minérale. Suite au vandalisme, au manque d'entretien, aux remous causés par les vagues du côté navigable du fleuve et au manque de lumière, la ripisylve de l'île ne répond à ses fonctions.

L'idée de la création d'une frayère se voit réalisable à la pointe de l'île où toutes les conditions sont réunies :

- Les lits de galets ou graviers sont stables et assurent une relative stabilité en cas de crue.
- Le diamètre de la granulométrie est adapté à la capacité de « creusement » des poissons, en général, ce diamètre est défini comme celui d'une noisette à une noix.
- La hauteur d'eau doit se situe entre 15 et 30cm et la vitesse du courant peut aller de 40 à 60cm par seconde. La bonne circulation de l'eau à l'intérieur de la frayère assure la bonne oxygénation des œufs.

Pour créer la frayère, il suffit de gratter le lit du fleuve afin de décoller les cailloux et d'ameublir le fond. Les poissons se mettent alors à creuser les graviers avec leur nageoire caudale au moment des pontes. Les graviers forment un dôme au niveau duquel l'oxygène

circule grâce au courant. Cependant un coup d'eau ou un vannage risquerait de remuer les sables et les limons qui colmateraient les graviers et obstrueraient le passage de l'oxygène, il est donc important de réaliser cette frayère du côté du petit bras du fleuve, non assujetti aux remous causés par les péniches.

6) Les acteurs

A. Au niveau national

La **Fédération Française de la Randonnée Pédestre** (FFRP) réalise la Charte Officielle du balisage, s'occupe de classer certains sentiers de Petite Randonnée (PR) pour leur qualité et gère les chemins de Grande Randonnée (GR). Elle est à l'origine des actions juridiques et de l'édition des guides de randonnée.

B. Au niveau régional

La région Ile de France valorise les actions valorisant la Seine, notamment dans le cadre du Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF).

C. Au niveau départemental

Le Conseil Général s'occupe de la gestion du **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée** (PDIPR) et assure un soutien financier.

Le Comité Départemental du Tourisme (CDT) des Hauts de Seine aide à la réalisation du PDIPR, diffuse les informations et édite les guides topographiques.

Enfin, le **Comité Départemental de la Randonnée Pédestre** (CDRP) est le relais local de FFRP et assure :

- La création, l´entretien et la pérennité des sentiers du département,
- La gestion totale des manifestations particulières créées par le Comité Départemental, telles des journées portes ouvertes ou des randonnées d´initiation,
- La mise à jour des informations relatives aux sentiers et à leurs abords, cette commission s´occupe des topo-guides® du département,
- L'élaboration et le respect du budget, la présentation du bilan et des dossiers financiers,
- Les relations avec les interlocuteurs départementaux de la randonnée, tels que Conseil Général, Comité Olympique, Jeunesse et Sport, partenaires, médias, etc.,
- Les relations avec les clubs affiliés et recherche de nouveaux adhérents.

Il est en relation constante avec le Conseil Général, les directions départementales des Ministères, les Comités Départementaux du Tourisme, les élus locaux, les médias ou les utilisateurs des chemins de randonnée. Il peut faire appel aux baliseurs bénévoles au sein des comités locaux dépendant de la FFRP pour mettre en place un itinéraire de randonnée. Ces comités contribuent à la sauvegarde des chemins lors des remembrements et des grands travaux (autoroutes, voies ferrées).

D. Au niveau local

La **ville de Levallois** est le moteur de création du sentier, elle viabilise le sentier, délibère pour approuver le sentier de randonnée et le classer au PDIPR

La Maison de la Pêche et de la Nature s'occupe de l'information du sentier auprès des visiteurs, en cas de questions et participe activement à sa promotion.
Les Centres Permanents d'Initiation à l'Environnement (CPIE), regroupés au sein d'une union nationale, sont des associations au service d'une gestion humaniste de l'environnement. Ils mènent des actions de sensibilisation et de formation à l'environnement pour tous publics. Ils diffusent des guides de randonnée à l'échelle du Pays et donnent des conseils techniques. Une procédure de labellisation pourrait être envisagée afin d'inscrire la MPN comme un CPIE. Le label CPIE est attribué uniquement à des associations qui s'engagent à développer leurs activités en cohérence avec l'identité, les valeurs et les principes d'intervention du réseau. Ce label garantit, auprès des partenaires locaux et nationaux, la qualité des actions réalisées, la compétence des équipes permanentes et l'ancrage territorial de l'association qui le porte.

Des groupements de randonneurs et de baliseurs bénévoles s'occupent du balisage et de l'entretien du sentier.

Des entreprises privées gèrent le débroussaillage, le balisage, l'entretien, la création des panneaux d'information et des brochures.

7) Evaluation des qualités du sentier et de son environnement

L'atelier des IUP 3 de mars 1998 : les sentiers d'interprétation d'après Fréderic ENFREIN, Jérôme HERVOUET-BARRANGER, Emmanuel JOUYEUX et Olivier LE BIHAN propose une évaluation des sentiers d'interprétations et de leur environnemnt (annexe n°2).
En évaluant ce sentier, j'obtiens un total de 195,5/300. Les qualités du sentier se retrouvent dans la facilité de le parcourir, dans ses équipements (sanitaire, eau potable, bancs, poubelles), dans son patrimoine naturel accessible à l'interprétation, dans sa proximité avec les commerçants, restaurants et hôtels et perd de la valeur en matière de volonté politique et dans le manque d'aspect pittoresque.

8) Conclusion partielle

Le sentier assure une bonne qualité de confort de promenade, une utilisation de techniques et de matériels respectant les qualités naturelles et paysagères du sentier, ainsi que les volontés communales et une fonction pédagogique à travers le jeu de piste qui rend l'enfant actif dans sa découverte.

V. La longévité de ces aménagements

1) Financement

A. Au niveau européen

Créé en 1975, le **Fond Européen de DEveloppement Régional** (FEDER) est un instrument financier de l'Union européenne qui favorise la réduction des disparités régionales et le développement équilibré des régions européennes en attribuant des subventions aux acteurs locaux dans le cadre de programmes de développement établis en partenariat entre l'Union européenne, les Etats membres et les collectivités territoriales

L'Instrument Financier d'Orientation de la Pêche (IFOP) a pour but de contribuer à la réalisation des objectifs de la politique commune de la pêche. Il soutient les actions structurelles dans le secteur de la pêche, de l'aquaculture et de la transformation et commercialisation de leurs produits.
Les actions structurelles de l'IFOP ont pour objectif de :

- contribuer à atteindre un équilibre entre les ressources halieutiques et leur exploitation,
- renforcer la compétitivité des structures d'exploitation et le développement d'entreprises économiquement viables dans le secteur ;
- améliorer l'approvisionnement et la valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture ;
- contribuer à la revitalisation des zones dépendant de la pêche et de l'aquaculture.

Pour assurer la mission de l'IFOP, le présent règlement accorde le soutien du Fonds aux mesures suivantes en particulier :

- le renouvellement de la flotte et la modernisation des navires de pêche ;
- la petite pêche côtière ;
- la protection des ressources halieutiques des zones marines côtières ;
- l'équipement des ports de pêche ;
- la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Le sentier d'interprétation, en raison de sa trop faible répercussion ne pourra obtenir ces aides, mais son référencement au sein d'itinéraires de plus grande envergure (tels que les PR et les pistes cyclable) pourrait lui accorder un soutien financier de la part de l'Europe.

B. Au niveau national

Le **Fond National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire** (FNADT) apporte le soutien de l'Etat aux seules opérations qui ne peuvent être financées par les ministères au moyen des ressources dont ils disposent, ou ne peuvent l'être en totalité alors que leur réalisation est essentielle à la réussite du projet territorial concerné.

Les projets proposés au financement du F.N.A.D.T. doivent prendre en compte :

- La situation économique et sociale des régions concernées, en permettant notamment la création d'emploi ou le renforcement des pôles de développement à vocation internationale ;

- L'intégration des populations, la solidarité dans la répartition des activités et des services, le soutien aux territoires en difficulté ou dégradés ;
- La gestion maîtrisée de l'espace et de l'environnement pour les projets d'agglomération, la complémentarité et la solidarité des territoires ruraux et urbains pour l'organisation en pays.

Dans ce cadre, le soutien aux opérations dont le plan de financement traduit l'implication de divers acteurs locaux (collectivités territoriales, mais aussi associations ou autres personnes privées) partageant un même projet de développement, présente un caractère prioritaire.

Le FIQV (**Fonds Interministériel pour la Qualité de la Vie**) permet le financement d'opérations importantes de tous types liés à la qualité de la vie. Les opérations d'éducation à l'environnement entrent bien dans ce cadre. Il n'est toutefois pas possible de l'obtenir directement, il doit être négocié par des partenaires institutionnels, généralement dans les DIREN, DRJS.

En prônant la labellisation Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement de la Maison de la Pêche et de la Nature, de nouveaux animateurs se mettraient en place, développant la situation économique et sociale, dans le but d'éduquer à l'environnement pour mieux gérer l'espace. Ce projet d'aménagement s'intègre donc dans le soutien financier du FNADT.

C. Au niveau régional

Depuis 1979, l'Agence des Espaces Verts apporte son concours financier à la création de sentiers de randonnée pédestre tracés sous la responsabilité du **Comité Régional d'Ile-de-France de la Randonnée Pédestre**. Les itinéraires de sentiers de randonnée sont cartographiés et décrits dans des topoguides® dont le Comité régional réalise la publication par secteur géographique ou par thématique.

Des aides régionales sont également attribuées aux actions pédagogiques sur les espaces naturels dans le but de mieux faire connaître la biodiversité régionale par la pédagogie. Elles bénéficient aux collectivités territoriales, aux syndicats mixtes, aux établissements publics, aux organismes de recherche, aux associations, etc., dans le cas où la commune est signataire de la Charte Régionale de la biodiversité et des milieux marins.

La première de ces aides concerne les la pédagogie autour des espaces naturels. Le plafond de financement peut ainsi atteindre 30 000€/an.

La seconde aide à la réalisation de supports pédagogiques sur les espaces naturels tels que les plaquettes, dépliants, affiches, panneaux d'exposition, etc. Le taux de subvention est de 40% et son plafond atteint 30 000€.

La mairie de Levallois-Perret n'étant pas pour le moment signataire de La Charte Régionale de la Biodiversité, ces aides ne peuvent être accordées à la réalisation du sentier d'interprétation. L'intégration du sentier aux PR gérés par le Conseil Général bénéficierait sûrement de l'aide du Comité Régional d'Ile-de-France de la Randonnée Pédestre.

D. Au niveau départemental

Le département accorde son soutien financier à toute commune, aménageur de zone d'aménagement concerté (sous certaines conditions) ou association gestionnaire de jardins familiaux, souhaitant créer, aménager ou réaménager des espaces verts ayant vocation à être librement ouverts au public.

2) Référencement du sentier

A. Le programme ZNIEFF

Le programme **ZNIEFF** (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) a été initié par le Ministère de l'Environnement en 1982 ; il a pour objectif de se doter d'un outil de connaissance des milieux naturels français. 2 types de zones sont définis :

- Zones de type I : secteur de superficie, en général limitée, caractérisé par leur intérêt biologique remarquable.
- Zones de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Les objectifs de la ZNIEFF sont :

- De connaître aussi exhaustivement que possible les espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacés,
- D'établir une base de connaissance, accessible à tous et consultable avant tout projet, afin d'améliorer la prise en compte de l'espace naturel et d'éviter autant que possible que certains enjeux d'environnement ne soient révélés trop tardivement.
- De permettre une meilleure prévision des incidences des aménagements et des nécessités de protection de certains espaces fragiles.
-

Cependant, la prise en compte d'une zone dans le fichier ZNIEFF, ne lui confère aucune protection réglementaire. Cf. annexe n°3

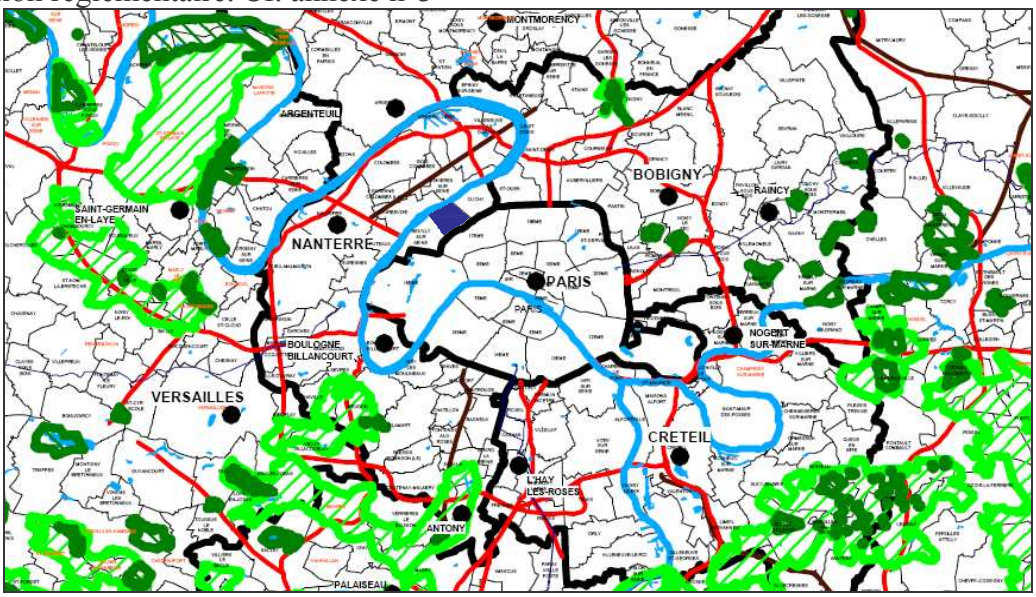

Figure 22 :Localisation des Zones ZNIEFF dans les environs de Levallois (en bleu)
Source : www.hauts-de-seine.net
Réalisation : Louise du Breuil

La commune de Levallois, et particulièrement le parc de l'Ile de la Jatte n'ont pas été référencés par ce programme.

B. La directive « Habitats »

La **directive " Habitats "** du 22 mai 1992 détermine la constitution d'un réseau écologique européen de sites Natura 2000 comprenant à la fois des zones spéciales de conservation classées au titre de la directive " Habitats " et des zones de protection spéciale classées au titre de la directive " Oiseaux " en date du 23 avril 1979.

- Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) sont des sites maritimes et terrestres qui comprennent des habitats naturels ou des habitats d'espèces de faune et de flore sauvages dont la liste est fixée par arrêté du ministre en charge de l'environnement et dont la rareté, la vulnérabilité ou la spécificité justifient la désignation de telles zones et par là même une attention particulière.
- Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) sont des sites maritimes et terrestres particulièrement appropriés à la survie et à la reproduction d'espèces d'oiseaux sauvages figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé de l'environnement (cf. annexe n°4) ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des espèces d'oiseaux migrateurs.

Les objectifs de cette directive sont d'une part de conserver ou rétablir les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié la désignation du site Natura 2000, et d'autre part d'éviter la détérioration des habitats naturels et les perturbations de nature à affecter de façon significative les espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié la désignation du site Natura 2000.

Un document d'objectifs (DOCOB) définit pour chaque site, les orientations et les mesures de gestion et de conservation des habitats et des espèces, les modalités de leur mise en oeuvre et les dispositions financières d'accompagnement.

Procédure de désignation d'un site Natura 2000 : le préfet soumet pour avis le projet de périmètre d'un site aux communes et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) concernés sur le territoire desquels est localisée en tout ou partie la zone envisagée puis transmet au ministre chargé de l'environnement le projet de désignation de site accompagné des justifications appropriées, notamment lorsqu'il s'écarte des avis recueillis.

La directive « Habitats » peut être envisagée dans le cadre d'une ZSC, notamment grâce à la création de la frayère et à la volonté de la MPN. En ce qui concerne la ZPS, la liste des oiseaux ne correspond pas à ceux rencontrés sur l'île.

C. Les Espaces Naturels Sensibles

A l'échelle du département, peuvent bénéficier de l'appellation **Espace Naturel Sensible** (ENS) :

- Les sites, paysages et milieux naturels rares ou menacés ;
- Les champs naturels d'expansion des crues ;
- Les habitats naturels ;
- Les parties naturelles de la zone dite des cinquante pas géométriques ;

- Les sentiers figurant sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ;
- Les chemins et servitudes de halage et de marchepied des voies d'eau domaniales concédées ;
- Les chemins situés le long des autres cours d'eau et plans d'eau ;
- Les bois et forêts.

La mise en oeuvre par le département d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles boisés ou non, devant permettre la préservation de la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues, la sauvegarde des habitats naturels et la création d'itinéraires de promenade et de randonnée.

L'initiative de la poursuite d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles appartient au conseil général. A cette fin, il vote l'institution d'une taxe spécifique : la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS), qui tient lieu de participation forfaitaire à ses dépenses dans ce domaine. La TDENS est perçue sur la totalité du territoire du département et porte sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement des bâtiments et sur les installations et travaux divers (pris au sens du code de l'urbanisme).

Dans le département des Hauts de Seine, seuls le parc de Sceaux, le bois de la Garenne, le talus du tram Val-de-Seine à Saint-Cloud et le futur parc naturel urbain sur les communes de Rueil-Malmaison, Garches et Vaucresson bénéficient de cette appellation.

D. La convention RAMSAR

Les zones humides d'importance internationale entrent dans le cadre de la **convention RAMSAR**. Celles–ci sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières, d'eaux naturelles ou artificielles, permanente ou temporaires, ou l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas 6 mètres. Les zones humides concernées doivent avoir une importance internationale au point de vue écologique, botanique, zoologique, limnologique ou hydrologique. Les critères concernant les oiseaux d'eau ont été les premiers à être pris en compte ; les autres valeurs et fonctions des zones humides sont aujourd'hui intégrées. Les objectifs de cette convention sont :

- D'enrayer la tendance à la disparition des zones humides
- Favoriser la conservation de zones humides, de leur faune et de leur flore,
- Promouvoir et favoriser l'utilisation rationnelle des zones humides.

Les DIREN réalisent les dossiers techniques sous l'autorité des préfets. Ils sont ensuite validés par le Comité National RAMSAR mis en place pour le ministre chargé de l'environnement.

Le sentier d'interprétation entre dans le cadre de la convention RAMSAR puisqu'il vise à conserver la faune et la flore aquatique en soutenant la promotion de l'utilisation rationnelle de la Seine et notamment de son petit bras.

E. Le PDIPR

Les **Plans Départementaux des Itinéraires de Promenades et de Randonnée** (PDIPR) constituent des outils légaux d'organisation et de développement économique du tourisme local. L'objectif est de favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en menant des actions sur la continuité des itinéraires et sur la conservation des chemins. Obligation légale mise en place par les Conseils Généraux de chaque département, les PDIPR facilitent l'essor de la randonnée en proposant des moyens de pérenniser les circuits et en harmonisant les projets d'aménagement. Ces plans ont aussi une fonction de protection des chemins opposables aux tiers.

Les PR du département des Hauts-de-Seine sont en attente de leur inscription aux PDIPR. S'ils obtiennent la labellisation, il serait judicieux d'y intégrer le sentier d'interprétation puisqu'à lui seul il ne peut bénéficier de ce référencement (distance inférieure à 3km).

3) Entretien

A. Le Bélénos et le Séquana

Le port autonome de la ville de Paris, en coopération avec l'agence du Bassin Seine-Normandie, réalisèrent un bateau spécialisé dans la récupération des déchets flottants en 1978 à Paris : « le silure », nom d'un poisson vorace des eaux de rivières qui peut atteindre 4m de long en France. Depuis 1980, le département des Hauts de Seine a mis en service un 2ème bateau nettoyeur, le « Bélénos », nom du dieu Celtes des sources et en 2005 un troisième, le « Séquana », nom de la Seine en latin d'un plus faible tirant d'eau.

Catamaran de 20 m de long, 5 m de large et 0,60 m de tirant d'eau en charge, le Bélénos se déplace à la vitesse de 12 km/h. Le service est assuré par un équipage de deux hommes. Son équipement pour le ramassage des corps flottants est constitué d'un système d'aspiration et d'une grille de relevage de 1,2 m de large. Les objets ainsi récupérés sont ensuite déposés dans trois bennes de 7 m^3 chacune. Une grue hydraulique à grappin, d'une puissance de 1 600 kg et d'une portée de 6 m, permet le ramassage des objets encombrants. Le Bélénos dispose également d'une lance à incendie, d'un groupe de lavage haute pression et du petit matériel à main. Le Bélénos récupère environ 300 à 400 tonnes de déchets par an, qui comprennent des objets flottants, les résidus de nettoyage des espaces verts des berges, ainsi que des épaves (voitures, réfrigérateurs). L'exploitation et l'entretien du bateau sont confiés à l'entreprise EMCC.

Figure 23 : Le bélénos en Seine
Source : www.siaap.fr

Les missions de la nouvelle unité « Sequana » sont d'accomplir les tâches que le Bélénos ne peut réaliser en raison de ses dimensions. Celles-ci porteront sur la collecte des déchets entre les bateaux et les berges, le nettoyage et l'entretien des berges dans les zones de faible hauteur d'eau, le débarquement de personnel d'intervention sur des berges inaccessibles par voie terrestre

B. Les espaces verts de la commune

Actuellement, l'entretien du parc de l'Ile de la Jatte est assuré par le service des espaces verts de la commune. Ils se chargent de l'entretien de la pelouse, des plantes, de la taille des arbres, du nettoyage des allées et de l'entretien des berges avec l'aide du Sequana.

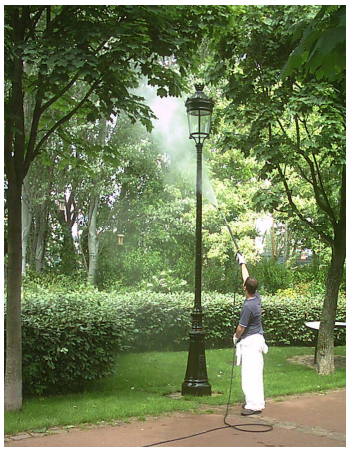

Figure 21 : L'entretien par la commune
Source : Louise du Breuil

C. Les associations

Dans le droit fil de sa politique de développement durable, le conseil général a inscrit parmi ses priorités la lutte contre l'exclusion sociale, la préservation et la gestion de l'environnement. À ce titre, le département a notamment conclu une convention d'aide avec l'association "**Jeunes dans la cité**" pour la création de chantiers d'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté, au sein d'espaces naturels. Afin de mener à bien cette mission, un projet d'insertion portant sur des aménagements ponctuels et l'entretien de plusieurs sites d'espaces verts a été élaboré.

Le programme des différents travaux est préparé en concertation entre les techniciens du département et l'encadrement de l'association. Le département s'engage à assurer les fournitures et matériaux nécessaires à la bonne réalisation des travaux. En revanche, l'association est chargée d'assurer le bon ordre, la propreté, l'hygiène et la sécurité du site, en ce qui concerne les personnes et les biens.

Isolés de la circulation routière, l'environnement y est en effet apaisant et assez confiné pour faciliter l'encadrement de petites équipes. D'autre part, la reconquête de ces espaces laissés à l'abandon est particulièrement valorisante pour les intervenants.

Les panneaux étant presque inexistant, l'entretien du sentier n'est que primaire. Il s'agit de débroussailler de temps à autre le chemin des pêcheurs, de s'occuper des herbes aromatiques et de veiller à l'emplacement des nichoirs (qui se découvrent au cours du parcours animé en comptant le nombre de pas, ainsi leur déplacement pourrait poser un problème de cohérence).

De nombreuses associations aménagent et entretiennent les berges de la Seine par les méthodes douces. Parmi elles : « l'Association du Val de Seine », « Espace »

Figure 24 : L'entretien des sentiers par l'association "Espaces"
Source : http://www.association-espaces.org

4) Promotion

La ville de Levallois, la Maison de la Pêche et de la Nature, l'APNLE (association agrée pour protection du milieu aquatique), le Comité Départemental de Tourisme des Hauts de Seine (CDT 92) et le Conseil Général des Hauts de Seine (CG 92) organise chaque année le festival de la pêche des Hauts de Seine, réunissant tous les amoureux de l'eau, de la pêche et des poissons sur l'Ile de la Jatte. Ce festival avait réuni quelques 3000 personnes lors du 10 et 11 septembre 2005, qui ont pu découvrir les activités et les évènements de l'île. Les prochains festivals seront l'occasion de faire découvrir le sentier d'interprétation aux futurs visiteurs.

La promotion du sentier au sein de Levallois est permise par le biais du journal de Levallois, par la diffusion des dépliants et par l'information à travers les panneaux lumineux de la commune.

Les Offices de tourisme, les Syndicats d'Initiatives, la Maison de la Pêche et de la Nature, les EPCI et les mairies doivent veiller à la meilleure diffusion de la documentation relative au sentier d'interprétation. Ces organismes s'efforcent d'être disponibles pour les visiteurs.

L'utilisation du label LPO et de la renommée du site en matière de pêche (5ème lieu de pêche de France) attirera les touristes de toute la France et de l'étranger.

Le référencement de l'île à l'un des programmes ZSC, RAMSAR ou PDIPR révèlerait la crédibilité du sentier vis-à-vis des visiteurs.

De nombreux guides référencent les balades et randonnées dans les environs de Paris, le sentier pourrait alors s'inscrire dans l'un d'eux :

Paris-Ile de France : 120 balades et randonnées, par Guide Libiris
A pied en famille dans l'Ouest de l'Ile de France, par FFRP
Balades nature autour de Paris, par Alain Breugnon
Les environs de Paris à pied, par FFRP
A Paris et en Ile de France : 54 promenades en famille, par FFRP
Randonnées sur les sentiers d'Ile de France, par Anne-Marie Minvielle

En ce qui concerne les scolaires, on pourra contacter directement les enseignants (de biologie prioritairement) afin de leur introduire le sentier, pour qu'ils puissent venir le découvrir dans une logique de projet avec leurs élèves.

Un projet national nommé « un chemin, une école » consiste à la mise en application du travail scolaire dans le cadre d'une randonnée. Un randonneur d'une association pédestre reconnue par la FFRP rencontre un enseignant motivé et montent en coopération un projet d'éducation pour les jeunes.

5) Conclusion partielle

L'intégration du sentier au sein des autres itinéraires de randonnée et la labellisation de la MPN en tant que CPIE offriraient de nombreux avantages au sentier en matière de référencement et de financement.

L'entretien du site est déjà bien organisé autour du Bélénos, du Séquana et de la commune, et les bornes du sentier peuvent être mises en place par les associations.

Afin d'évaluer l'impact d'un tel sentier, le gestionnaire pourra s'engager à effectuer un suivi de la fréquentation du sentier et à tester la satisfaction des visiteurs (questionnaires…)

CONCLUSION

A travers sa position géographique au cœur de la région Ile de France, son engouement pour les espaces verts, la présence impliquée de la Maison de la Pêche et de la Nature, et le patrimoine naturel surprenant de l'Ile de la Jatte, la commune de Levallois-Perret est un site privilégié pour l'aménagement d'un tel sentier.

Le sentier d'interprétation, outil de communication entre l'homme et la nature offre la découverte active d'un espace riche et fragile dans le but de le préserver. Il a l'avantage de s'ouvrir à tous types de publics grâce à son support pédagogique, d'être profitable en été comme en hiver et réponds aux contraintes de temps des visiteurs en proposant deux types de découverte, l'une étant plus brève que l'autre.

Cependant, L'Ile de la Jatte parviendra-t-elle à concilier la préservation de ses espaces naturels face à une fréquentation du public toujours plus nombreuse ?

Liste des sigles

CDRP : Comité Départemental de la Randonnée Pédestre

CDT : Comité Départemental de Tourisme des Hauts de Seine

CG : Conseil Général

CPIE : Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement

CR : Conseil Régional

CRAPE : Convention Régionale pour l'Amélioration des Paysages et de l'Eau

CRIDF : Comité Régional d'Ile De France

CRT : Comité Régional de Tourisme

DIREN : DIrection Régionale de l'ENvironnement

DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France

ENS : Espace Naturel Sensible

EPIC : Etablissement Public Industriel et Commercial

FEDER : Fond Européen de DEveloppement Régional

FFRP : Fédération Française des Randonnées Pédestres

FNADT : Fond National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

MPN : Maison de la pêche et de la Nature

ONN : Office Nationale de la Navigation

PDIPR : Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

UDOTSI : Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives

VNF : Voies Navigables de France

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

ZPS : Zones de Protection Spéciale

Bibliographie :

BIBLIOTHÈQUE DU DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT
DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Signalisation et signalétique touristique, de Claudine DESVIGNES (Cahier espaces n°63, nov99)

Pratique de la signalétique d'interprétation, de Jean Pierre BRINGER et Jean TOCHE (ATEN)

L'interprétation pour les visiteurs des parcs, de Williams J. Lewis (mai 88, ATEN)
De l'écologie urbaine au développement durable, de Anne-Sophie LETURCQ (dossier expert n°253)

Comment aménager vos sentiers en milieux humides, de Chantal AUSSEUR-DOLLEANS (ATEN, 1990)

Accueillir les visiteurs sur le terrain, de Jean Louis FEVRE (ATEN, 1988)

Aménager des sentiers en terrain accidenté, de Chantal AUSSEUR DOLLEANS (ATEN 1994)

Agrément FFRP des itinéraires de promenade et de randonnée, de Bruno FARENIAUX

Aménager des rivières en ville, de Sylvie VIGNERON et François DEGARDIN (dossiers CERTU)

Rapports :

Les sentiers d'interprétation de la nature et du paysage, Atelier IUP3 de Frédéric ENFREIN, Jérôme HERVOUET BARRAGER, Emmanuel JOUYEUX et Olivier LE BIHAN.

Le sentier d'interprétation de Louerre, de Lucie FREULON

Création d'un sentier d'interprétation pour la mise en valeur du patrimoine naturel de Cailloup à Pamiers, d'Oriane VEZAN

Valorisation des arbres remarquables de Liré, de Thibault LEFORT

Le Réaménagement de l'Ile de Rochecorbon, de Virgile CHABENAT

Création d'un sentier pédestre sur le littoral sud de la baie de Somme, d'Adélaïde SALLES

Le domaine du Vialard : aménagement d'un nouvel espace à vocation touristique à Vic sur Cère, de François BRU

BIBLIOTHEQUE NATIONLE DE FRANCE

Atlas francilien : Tome 1, population et territoire, INSEE et IAURIF
Tome 3, population et mode de vie

L'express, n°111 mai 2000 : les parisiens sont agréablement surpris quand ils arrivent, d'Olivier Camus

L'industrie en Ile de France, Mythe ou réalité ?, de Bruno Fargette (Annales des mines février 2000)

ARCHIVES MUNICIPALES ET DOCUMENTATION DE LEVALLOIS-PERRET :

Info Levallois n°132 de septembre 1991

Mémoires en images, de Schweitzer Thomas M Levallois-Perret, Sutton 96

La Grande Jatte, Belle Ile en Seine de Monique Lucenet, 2005

Divers sur l'Ile de la Jatte 2530r à 2579

Info Levallois, magazine mensuel édité par la commune

Bulletins municipaux d'octobre 1986

AUTRES :

Mairie : POS et PPRI

Brochures : Observatoire économique 2006, INSEE
Cyclo Découverte, CDT
Brochure du SIAAP, SIAAP

Webographie :

Cahiers techniques : Espaces naturels sensibles des départements, fiche n°12
Natura 2000, fiche n°17

Le PASED des Hauts de Seine : http://www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr/dnlpage.php?id=183&pg=1350

FEDER : http://www.info-europe.fr
http://www.artfactories.net/article.php3?id_article=999

ZPS : www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr/article.php3?id_article=274
www.champagne-ardenne.ecologie.gouv.fr/milieux_naturels/milnat_donnees/zps.htm

Convention RAMSAR : www.ecologie.gouv.fr/La-convention-**RAMSAR**.html

IFOP : www.vendee-expansion.fr

FNADT : www.datar.gouv.fr
www2.educnet.education.fr/sections/primaire/infrastructures/financement2103/fonds_national_pour/print_doc

Ville de Levallois : www.ville-levallois.fr

Site officiel du tourisme Paris Ile de France :
http://environnement-transport.hauts-de-seine.net/portal/site/environnement/parc-nanterre/parc-naturel-urbain/berges-seine/espace-naturel/trame-verte/92/1174/edbd71d93d8ae010VgnVCM100000860aa8c0RCRD.vhtml

Ile de France : www.iledefrance.fr

INSEE : www.insee.fr

DIREN : http://www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr/newspage.php?id=1&pg=5

ZNIEFF : www.ifen.fr/dee2003/espacesnaturels/espacesnat1.htm

CRIDF : http://www.aev-iledefrance.fr/actualite/pdf/nov2005/CORANDIF.pdf

PDIPR : www.legifrance.gouv.fr

UDOTSI : http://www.office-tourisme-hebergement.com/tourisme-92-levallois-perret/

ENS : http://bibliothequeenligne.espaces-naturels.fr/outilsjuridiques/

FFRP : www.ffrandonnee.fr
http://rando92.com/

CDRP : http://seniors.hauts-de-seine.net/portal/site/seniors/services-activites-seniors/animations/personnes-agees/973/8d4649b403cf1010VgnVCM100000860aa8c0RCRD.vhtml

CRT: www.revue-espaces.com/2003/espaces_entreprise-267.html

CDT: www.tourisme-hautsdeseine.com

CPIE : www.cpie.fr
www.uncpie.fr

DRIRE : www.drire.gouv.fr/ile-de-france/extranet_ppa/consultation_collectivites/avis-collectiv.doc)

CG : www.hauts-de-seine.net

CR: http://www.iledefrance.fr/r

MPN: http://www.maisondelapeche.net/

Le schéma d'aménagement de la Seine et de ses berges :
http://www.hauts-de-seine.net/portal/site/hds/menuitem.f7dbe25e35aac67a5b2d28b47813e1ca/?vgnextoid=d8d2516380e03010VgnVCM100000860aa8c0RCRD&vgnextchannel=80b263e5f09d1010VgnVCM100000860aa8c0RCRD&vgnextfmt=display

CRAPE : www.mayennenatureenvironnement.fr/images/gue%20de%20selle.pdf

Ilots de survie : http://w1.siaap.fr/pro246.php

Organismes contactés :

Randonnée :

FFRP : Fédération Française des Randonnées Pédestres
64 Rue du dessous des berges
75 013 Paris
M. Maurice Pierrot, président de la commission de Randonnée
01 47 32 46 05
06 73 40 73 72

CDRP : Comité Départemental de la Randonnée Pédestre
M. Jean-Michel GROFFARD
01 41 08 05 21
06 82 14 18 38

Tourisme :

CRT : Comité Régional de Tourisme
11, rue du Faubourg Poissonnière
75009 Paris
01 73 00 77 00

CDT : Comité Départemental de Tourisme des Hauts de Seine
8, place de la Défense
92974 Paris la Défense Cedex
Tél. : 01 46 93 92 92

Office de tourisme de Levallois-Perret
47, rue Rivay
92300 Levallois-Perret
01 47 39 50 17

Environnement :

CPIE : Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement
Union nationale des CPIE
26 rue Beaubourg
75003 - PARIS
Tél : 01 44 61 75 35

DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France
10, rue Crillon
75194 Paris Cedex 04
Tél. : 01 44 59 47 47

Divers :

Mairie de Levallois :
Hôtel de Ville
Place de la République
92300 Levallois
Tel : 01 49 68 30 00

Service d'urbanisme
Sophie Legrand
01 49 68 32 55

Directeur adjoint des espaces verts
M. BRUNET
01 47 30 79 22

Archives municipales
Françoise Legrand
26, rue Clément Bayard
01 55 46 81 76

Conseil Général des Hauts de Seine
2 à 16 boulevard Soufflot
92015 NANTERRE Cedex
Tél. : 01.47.29.30.31

Conseil régional d'Ile de France:
33 rue Barbet de Jouy
75007 Paris
Tél.: 01 53 85 53 85

Archives départementales :
137 avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie
92023 Nanterre Cedex
Tél. **:** 01.41.37.11.02

Maison de la pêche et de la nature
22, allée Claude Monet
92300 Levallois.
01-47-57-17-32

Voies Navigables de France
Direction interrégionale du bassin de la Seine
2 quai de Grenelle
75732 PARIS Cedex 15
Tél. : 01 46 25 04 40

ANNEXES

Annexe n°1 :
La Charte officielle du balisage

1

La Charte Officielle du Balisage
Les Articles de la Charte

Cette Charte ne concerne que la matérialisation d'itinéraires de randonnées non motorisées.
Pour des raisons de sécurité et de protection de l'environnement, il n'est pas souhaitable que les sentiers soient utilisés par des véhicules à moteurs pour lesquels ils ne sont ni adaptés, ni destinés (voir Annexe 4).

Article 1 Avant d'entreprendre un balisage, il convient de s'assurer de son utilité et de son opportunité, par référence :
- à l'ensemble du réseau de randonnée balisé déjà existant.
- et surtout, aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), que ces plans soient adoptés ou en cours d'élaboration.

Article 2
- Nul balisage, par quelque procédé que ce soit, ne peut être effectué sur les voies publiques ou privées, bâtiments, arbres, ..., sans l'accord du propriétaire ou du gestionnaire (le maire pour les communes, l'Office National des Forêts (ONF) pour les forêts domaniales, ...).
Dans les sites protégés (sites classés, parcs nationaux et parcs naturels régionaux, réserves naturelles, etc.) le balisage ne peut être effectué sans l'accord de l'autorité compétente pour la gestion du site.

- Certaines marques sont déposées et protégées au titre de la propriété industrielle, notamment les marques "GR" blanc-rouge (pour la Grande Randonnée), "GR de Pays" jaune-rouge (pour la Grande Randonnée de Pays) et ne peuvent être utilisées sans l'accord écrit de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRP), qui en est propriétaire.

Il en est de même pour les marques du Club Vosgien et les marques de la Fédération Française d'Equitation.

- Il faut éviter de baliser dans certains espaces sensibles sur le plan écologique, agricole ou paysager, de même que dans les espaces dangereux.

- De plus, l'itinéraire balisé devra utiliser de préférence les sentiers ouverts à la circulation du public non motorisé, plutôt que d'en créer de nouveaux, sauf toutefois s'il s'agit d'éviter un parcours routier.

Article 3 Tout projet de balisage d'itinéraire sera adressé à titre d'information au représentant du comité départemental ou régional de la Fédération représentative de l'activité concernée.

Article 4 **Le balisage doit être propre, discret, efficace.** L'utilisation, comme support, des bâtiments ou végétaux, doit éviter leur détérioration.
Le balisage d'itinéraires doit éviter les confusions avec d'autres balisages, notamment ceux utilisés par les forestiers pour délimiter les parcelles.

La Charte Officielle du Balisage
Les Articles de la Charte

Article 5 On évitera de superposer plusieurs balisages. Lorsque des itinéraires seront communs sur un certain parcours, il faudra s'efforcer de n'utiliser qu'un seul balisage (en premier lieu, GR ou GR de Pays) en le signalant sur le terrain aux divers utilisateurs.

Article 6 La densité du balisage devra être fonction de la difficulté de l'itinéraire. Il vaut mieux améliorer la qualité du sentier que densifier le balisage. On se référera, au sujet des techniques à employer, aux recommandations figurant au chapitre consacré à "La technique du balisage".

Article 7 **Choix des marques de balisage**
Le procédé de balisage le plus recommandé consiste en l'apposition de signes à la peinture sur les supports disponibles (arbres, rochers, poteaux, ...).

• **Les itinéraires pédestres de grande randonnée GR et GR de Pays** - marques déposées par la FFRP-CNSGR (Comité National des Sentiers de Grande Randonnée) - sont balisés avec des rectangles superposés de peinture blanche et rouge ou jaune et rouge.

Balisage des sentiers GR.

• **Les itinéraires de promenade et de randonnée pédestre PR** sont souvent balisés d'un rectangle, de préférence de couleur jaune.
En Alsace et en Lorraine, le balisage des itinéraires du Club Vosgien, réalisé sur plaque en aluminium, utilise des signes de taille et de forme différentes.
Tout nouveau balisage (autre forme et autre couleur) devra éviter de créer une confusion avec ces différents procédés. D'une façon générale, l'utilisation de pictogrammes (figuration d'animaux, de végétaux, ...) est à proscrire, leur lisibilité étant souvent douteuse et leur entretien difficile.

Balisage des sentiers PR.

• **Les itinéraires équestres**
Les itinéraires de **randonnée équestre** sont réalisés par les soins de l'Association Nationale de Tourisme Equestre (ANTE) et sont jalonnés de traits de peinture orange.

Balisage des sentiers équestres.

• **Les itinéraires pour VTT**
Les itinéraires de **randonnée VTT** (Vélo Tout Terrain) sont jalonnés de deux ronds accolés à un triangle de couleur rouge pour les itinéraires nationaux, jaune pour les circuits locaux et brun pour les circuits des parcs naturels régionaux. Chaque circuit comporte un numéro reporté sur la balise et de couleur différente selon le degré de difficulté (vert = très facile, bleu = facile, rouge = difficile, noir = très difficile). Ce logotype est déposé par la Fédération Française de Cyclisme (FFC).

Balisage des sentiers VTT.

La Charte Officielle du Balisage
Les Articles de la Charte

• Les itinéraires pour ski de fond
Indépendamment des pistes de ski de fond aménagées et gérées par la Commission de sécurité de chaque commune concernée, il existe des itinéraires de **randonnée de ski de fond ou de randonnée nordique** qui sont jalonnés par des panneaux de situation de couleur orange, implantés au départ et sur le parcours de ces itinéraires (voir Annexe 5).

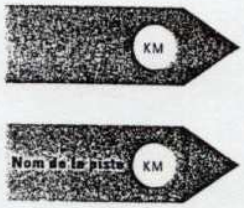

Balisage des pistes de ski.

• Les sites d'escalade, les via ferrata, les canyons, les cascades de glace, les parcours de raquettes à neige et leurs chemins d'accès sont indiqués selon les règles édictées par la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME).

Panneaux
L'implantation de flèches directionnelles, indispensable au départ d'un itinéraire, doit être limitée, sur le parcours, aux principaux croisements.

L'implantation de panneaux d'information est vivement conseillée au départ des itinéraires.

Entretien du balisage
Tout organisme réalisant un balisage doit être conscient qu'il prend, par ce fait, l'engagement de l'entretenir en bon état en vue de le pérenniser.

Un itinéraire balisé ne répond complètement à son objectif que si, simultanément, en est établi un descriptif rendu public et largement diffusé, accompagné de cartes explicites.

Il est bien évidemment recommandé de contacter la Fédération représentative de l'activité concernée pour tout projet d'édition.

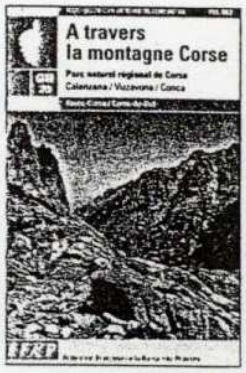

Couverture topo-guide GR.

Carte Cassini - Archives IGN - Paris.

Couverture topo-guide PR.

Ce qu'il faut savoir avant toute création de sentiers

Voies appartenant à des propriétaires privés	
Quel que soit leur statut, ces voies ne peuvent être empruntées par les randonneurs qu'avec l'accord du propriétaire. Cet accord doit être écrit s'il s'agit d'inscrire le chemin au PDIPR. Cet accord ne constitue en aucun cas une servitude et peut être révoqué par les propriétaires.	
Statuts	**Textes**
Chemins privés Ils sont affectés à l'usage privé du propriétaire, comme tout bien privé. Personne ne peut obliger le propriétaire à laisser le passage sur sa propriété, sauf si celle-ci est susceptible de faire l'objet d'une servitude d'utilité publique (voir ci-dessous). Si rien n'indique la volonté du propriétaire de fermer son fonds, il y a une tolérance de passage.	• Code civil. • Loi PDIPR du 22/07/1983.
Chemins d'exploitation • Ils sont affectés à l'exploitation des divers fonds desservis et à la communication entre eux. • L'usage de ces chemins peut être interdit au public. • Ils ne peuvent être supprimés sans l'accord de tous les propriétaires.	• Art. L. 162-1 à L. 162-5 du code rural.
Ces voies peuvent être grevées de servitudes d'utilité publique, instituées par la loi dans l'intérêt général. Elles sont d'ordre public, tout irrespect de la part des propriétaires est sanctionné. Ces derniers n'ont droit qu'à indemnité pour dommage direct, matériel et certain.	
Servitude de passage littoral • Le long du domaine public maritime : c'est une servitude de plein droit, à l'usage des piétons uniquement. • Transversale au rivage de la mer : elle est instituée, à l'usage des piétons, après enquête publique, pour relier la voirie publique au rivage en l'absence de voie publique d'accès à moins de 500 mètres.	• Art. L. 160-6 du code de l'urbanisme. • Art. L. 160-6-1 du code de l'urbanisme.
Servitude de marchepied • Elle grève la berge opposée à celle supportant le chemin de halage le long des cours d'eau domaniaux. • Elle est établie à l'usage de la navigation, des agents de l'entretien, de la gestion et de la police de la voie navigable, et à l'usage des pêcheurs. Elle n'a pas pour objet l'usage par les randonneurs, quels qu'ils soient.	• Art. 15 et suivants du code du domaine public fluvial.
Servitude D.F.C.I (défense des forêts contre l'incendie) • Elle est établie par l'Etat pour assurer la continuité des voies de défense contre l'incendie, dans les périmètres de protection des forêts contre l'incendie. • Ces voies sont des voies spécialisées, destinées à l'usage des services de secours, non ouvertes à la circulation générale. La circulation publique sur ces voies doit être limitée, sinon interdite, selon les circonstances locales.	• Art. L. 321-5-1 du code forestier. • circ. 1/08/1978 pistes défense des forêts contre l'incendie.

Ce qu'il faut savoir avant toute création de sentiers

Voies appartenant à des collectivités publiques			
Domaine public		Domaine privé	
• *Elles sont inaliénables et imprescriptibles.* • *La collectivité propriétaire est obligée de les entretenir.*		• *Elles ne sont ni inaliénables, ni imprescriptibles.* • *La collectivité propriétaire n'a pas d'obligation de les entretenir pour l'usage du public.*	
Statuts	**Textes**	**Statuts**	**Textes**
Voies publiques • routes nationales (domaine public de l'Etat) • routes départementales (domaine public des départements) • voies communales (domaine public des communes). Elles sont affectées à la circulation publique.	• Code de la voirie routière. • Code de la route.	**Chemins du domaine privé de l'Etat** • Ils ont une affectation spécifique, qui n'est pas l'usage du public, mais principalement l'exploitation forestière des forêts domaniales. • Ces voies forestières peuvent être ouvertes au public avec l'accord de l'ONF, gestionnaire pour le compte de l'Etat.	• Code forestier.
Chemins de halage • Ils existent de droit le long des cours d'eau domaniaux, sur l'une des berges (ils sont une dépendance du domaine public fluvial de l'Etat). Ils sont affectés : • à la satisfaction de toutes les exigences de la navigation, • aux pêcheurs, • à l'usage des piétons, • à d'autres usages avec autorisation écrite, précaire et temporaire. Cependant, il peut y avoir accord entre l'Etat et les collectivités locales pour l'aménagement du chemin en faveur du passage cycliste et / ou équestre.	• Articles 15 et suivants du code du domaine public fluvial. • Circulaire n° 80-28 du 22/02/1980.	**Chemins ruraux** • Ils appartiennent au domaine privé des communes. • Ils sont affectés à l'usage du public. S'ils ne le sont plus, la commune a la possibilité de les vendre, après enquête publique, sauf si une association syndicale demande de se charger de l'entretien. S'ils sont inscrits au PDIPR, trouver un chemin de substitution est obligatoire. • Leur accès peut être limité pour les véhicules à moteur par arrêté municipal (loi du 3/01/1991).	• Art. L. 161-1 à L. 161-13 du code rural. • Loi PDIPR du 22/07/1983. • Loi n° 91-2 du 3/01/1991 relative aux véhicules à moteur dans les espaces naturels. • Décret n° 92-258 du 20/03/1992.
Chemins départementaux • Ils sont affectés à l'usage du public, selon les dispositions régissant les espaces naturels sensibles (ouverts sauf incompatibilité avec la protection des milieux). • Ils font partie du domaine public ou privé, selon qu'il y a eu aménagement ou pas.			• Art. L. 142-2 et suivants du code de l'urbanisme.

Annexe n°2 :
Evaluation du sentier d'interprétation

1.1.Longueur du sentier

	0	Supérieur à 6 km
	1	Entre 5 et 6 km
	2	Entre 4 et 5 km, ou inférieur à 1 km
	3	Entre 1 et 2 km
	4	Entre 2 et 4 km

TOTAL : … X 3 (coeff.) = … / 12

1.2.Confort de promenade

1.2.1.Nature du revêtement

	0	Plus de 30% de goudron (bourg inclus)
	1	Entre 20 et 30% de goudron
	2	Entre 10 et 20% de goudron
	3	Moins de 10% de goudron
	4	Pas de goudron

TOTAL : … X 3 (coeff.) = … / 12

1.2.2.Relief et dénivellation

	0	Très fatiguant
	1	
	2	Moyennement fatiguant (descente ou montée ponctuelle)
	3	
	4	Pas fatiguant

TOTAL : … X 2 (coeff.) = … / 8

1.2.3.Hydromorphie

	0	Sentier très sensible aux intempéries
	1	Sentier susceptible d'être recouvert d'eau durant quelques jours
	2	Chemin salissant : revêtement inadapté à la marche en cas de pluie
	3	Sentier imperméable, mais permettant un écoulement correct des eaux pluviales (chemin bombé)
	4	Sentier perméable et sec toute l'année

TOTAL : …X 2 (coeff.) = … / 8

1.2.4.Largeur du chemin et autres utilisations

1.2.4.1.Largeur moyenne du chemin

	0	Inférieur à 1 m
	1	Supérieur à 4 m
	2	Entre 3 et 4 m
	3	Entre 1 et 2 m
	4	Entre 2 et 3 m

TOTAL : … X 1 (coeff.) = … / 4

1.2.4.2.Autre utilisation

	0	Passage de moto ou de voiture (hors de la portion en goudron)
	1	Sentier fréquenté par des engins agricoles
	2	Sentier avec passage de VTT et de chevaux
	3	Sentier avec passage de VTT ou de chevaux
	4	Sentier uniquement piétonnier

TOTAL : … X 2 (coeff.) = … / 8

1.2.4.3.Fréquentation du sentier par les voitures, motos, engins agricoles ou tout autre véhicule à moteur

	0	Fréquentation régulière au cours de l'année
	1	
	2	Fréquentation ponctuelle
	3	
	4	Fréquentation nulle

TOTAL : … X 1 (coeff.) = … / 4

1.2.5.Ombrage

	0	Pas de couvert végétal, pas de haie adjacente au sentier ; aucune protection pour le visiteur
	1	Haie résiduelle et pas à proximité du sentier constituant un mauvais brise vent, ou mauvais entretien des haies
	2	Une seule haie sur plus de la moitié du sentier offrant un minimum de protection
	3	Haie ou couvert végétal important des deux côtés du sentier sur plus de la moitié mais cachant parfois le paysage
	4	Equilibre entre espace ouvert et espace fermé ou contraste fréquent (lumière) ou sentier forestier entièrement couvert sans dégagement

TOTAL : ... X 2 (coeff.) = ... / 8

1.2.6.Présence d'obstacles

	0	Obstacles infranchissables (cours d'eau, mur...), ou inondation d'une partie du sentier pendant plus de 3 mois par an
	1	Obstacles présentant un danger à franchir (tronc d'arbre, trou, racine, clôture, revêtement meuble...) : endroit à aménager
	2	Sentier ponctuellement encombré, rétréci (par des broussailles...) : à entretenir
	3	Obstacle existant mais contourné, évité par un aménagement
	4	Aucun obstacle, aucune gêne

TOTAL : ... X 2 (coeff.) = ... / 8

1.2.7.Accès aux handicapés

	0	Accès impossible sur la totalité du sentier
	1	
	2	Accès possible, seulement sur une partie du sentier
	3	
	4	Accès et utilisation possible par les handicapés sur la totalité du sentier

TOTAL : ... X 0,5 (coeff.) = ... / 2

1.3.Statuts juridiques du sentier

	0	Sentier non inscrit au PDIPR, et empruntant un chemin privé sans convention de passage
	1	Sentier inscrit au PDIPR, et empruntant un chemin privé avec convention de passage
	2	Sentier non inscrit ou inscrit en partie au PDIPR, et empruntant uniquement des chemins publics
	3	Sentier en cours d'inscription au PDIPR, et empruntant uniquement des chemins publics
	4	Sentier inscrit au PDIPR, et empruntant uniquement des chemins publics

TOTAL : … X 3 (coeff.) = … / 12

1.4.dangers potentiels

1.4.1.Carrefours et routes

	0	Le sentier emprunte une route dangereuse pour le visiteur (sans possibilité de marcher sur une berne), ou carrefour dangereux à traverser sans aucune visibilité
	1	Carrefour assez dangereux à traverser
	2	Le sentier emprunte une route peu dangereuse du fait d'une berne large et confortable
	3	Carrefour peu dangereux à traverser
	4	Aucune route traversée ni empruntée

TOTAL : … X 3 (coeff.) = … / 12

1.4.2.Dangers divers

	0	Danger direct lié au voisinage (chien méchant, chasse…) : le visiteur est directement exposé au risque sur le sentier
	1	Danger direct lié à un élément naturel ou bâti
	2	Danger simplement signalé, sans pour autant être évité
	3	Danger présent mais évité par un aménagement (affichage, protection…)
	4	Aucun danger notable sur le sentier

TOTAL : … X 0.5 (coeff.) = … / 2

	Coefficient	Note	Note globale
Longueur du sentier	3		
Nature du revêtement	3		
Relief et dénivellation	2		
Hydromorphie	2		
Largeur moyenne	1		
Autre utilisation	2		
Fréquentation	1		
Ombrage	2		
Présence d'obstacles	2		
Accès aux handicapés	0.5		
Statuts juridiques du sentier	3		
Carrefours et routes	3		
Dangers divers	0.5		
TOTAL PARTIE 1	25		

Note maxi.	100

2.1.Les aménagements

2.1.1.Equipements aux alentours du sentier

2.1.1.1.Aire de pique-nique

	0	Absence dans la commune
	1	Présence à plus de 300 mètres, non indiquée
	2	Présence à plus de 300 mètres, mais indiquée
	3	Présence entre 100 et 300 mètres
	4	Aire de pique-nique à proximité immédiate (- de 100 mètres) toujours indiquée et accessible

TOTAL : … X 0,5 (coeff.) = … / 2

2.1.1.2.Sanitaire

	0	Absence dans la commune
	1	Présence à plus de 300 mètres, non indiquée
	2	Présence à plus de 300 mètres, mais indiquée
	3	Présence entre 100 et 300 mètres
	4	Sanitaire à proximité immédiate (- de 100 mètres) toujours indiquée et accessible

TOTAL : … X 0,5 (coeff.) = … / 2

2.1.1.3.Poubelle

	0	Pas de poubelles à proximité immédiate
	1	
	2	Poubelles seulement au point de départ ou sur l'aire de stationnement
	3	
	4	Présence d'au moins une poubelle au point de départ et une au point d'arrivée ou, pas de poubelle mais sensibilisation (par des panneaux) en zone non aménagée

TOTAL : … X 0,5 (coeff.) = … / 2

2.1.1.4.Eau potable

	0	Pas d'eau potable
	1	Point d'eau potable non signalé et à plus de 100 mètres du sentier
	2	Point d'eau potable signalé mais à plus de 100 mètres du sentier
	3	
	4	Point d'eau potable signalé à moins de 100 mètres du sentier

TOTAL : … X 0,5 (coeff.) = … / 2

2.1.2.Accessibilité et desserte (signalétique routière)

2.1.2.1.Distance entre l'aire de stationnement et le point de départ du sentier

	0	Plus de 100 mètres
	1	
	2	Moins de 100 mètres
	3	
	4	Aire de stationnement proche et indiquée

TOTAL : … X 1 (coeff.) = … / 4

2.1.2.2.Signalétique directionnelle (indiquant le bourg et le point de départ du sentier)

	0	Aucune signalétique : accès au sentier très difficile
	1	
	2	Signalétique confuse ou incomplète (sentier mal desservi : hésitation possible à certains carrefours)
	3	
	4	Sentier bien indiqué depuis le bourg de la commune, voire depuis d'autres communes

TOTAL : … X 1 (coeff.) = … / 4

2.2.Qualités du patrimoine

2.2.1.Patrimoine bâti

2.2.1.1.Bâti moderne

	0	Lotissement absolument pas intégré et marquant le site
	1	Lotissement ou hameau relativement caché
	2	Cas isolé peu respectueux du site
	3	Quelques cas isolés respectueux du site
	4	Absence ou très bonne intégration

TOTAL : … X 0,5 (coeff.) = … / 2

2.2.1.2.Bâti d'exploitation (agricole, industriel…)

	0	Bâtiments imposants et pas intégrés au site
	1	Bâtiments peu isolés et visibles
	2	Cas isolés peu respectueux du site
	3	Quelques cas isolés relativement respectueux du site
	4	Absence ou très bonne intégration

TOTAL : … X 0.5 (coeff.) = … / 2

*2.2.1.3.Bâti traditionnel **

	0	Présence de bâtiments dégradés et pas valorisés
	1	Absence de bâtiments traditionnels
	2	Présence de bâtiment(s) intéressant(s) mais peu visible(s) actuellement du sentier
	3	Présence de bâtiments traditionnels à forte valeur patrimoniale mais peu valorisés
	4	Présence de bâtiments traditionnels à forte valeur patrimoniale

* : critère à ne pas prendre en compte pour un sentier forestier

TOTAL : … X 2 (coeff.) = … / 8

2.2.1.4.Bâti délaissé

	0	Mauvaise intégration au sein du site
	1	
	2	Bâtiments sans valeur patrimoniale forte mais relativement bien cachés
	3	
	4	Absence ou à forte valeur patrimoniale

TOTAL : … X 1 (coeff.) = … / 4

2.2.2.Patrimoine naturel

2.2.2.1.Espèces floristiques et faunistiques

	0	Espèce rare, menacée, ou intéressante et incompatible avec le projet de sentier (du fait de la fréquentation engendrée)
	1	Aucune espèce rare, ou espèce relativement commune
	2	Une espèce rare, mais ne pouvant servir à la thématique qu'avec des aménagements appropriés au maintien de sa présence
	3	Une espèce intéressante présente sur le site pouvant contribuée à une partie de la thématique, sans que la fréquentation du public nuise à sa présence
	4	Présence très intéressante d'espèces remarquables pouvant contribuée à la thématique d'interprétation ; et, la fréquentation ne nuira pas à la population

TOTAL : … X 3 (coeff.) = … / 12

2.2.2.2.Ecosystèmes, habitats naturels

	0	Monoculture intensive sur l'ensemble du site ou autres activités (industries…) ayant un effet très négatif sur le patrimoine naturel
	1	Ecosystème unique tout au long du sentier présentant peu d'intérêt
	2	Ecosystème intéressant limité dans l'espace et relativement éloigné du sentier, mais visible quand même
	3	Plusieurs écosystèmes divers et intéressants, mais ponctuels dans l'espace
	4	Ecosystèmes divers avec différents stades d'évolution, ou écotones intéressants, le sentier ne passant pas dans une zone sensible du point de vue de l'environnement

TOTAL : … X 3 (coeff.) = … / 12

2.2.2.3.Eveil et stimulation des sens

	0	Aucun sens stimulé
	1	
	2	Un sens stimulé ponctuellement
	3	
	4	Un sens stimulé avec une relation possible avec la thématique d'interprétation ou plusieurs sens stimulés relatifs aux caractéristiques du milieu (chant d'oiseaux, champignons…)

TOTAL : … X 0,5 (coeff.) = … / 2

2.2.3.Patrimoine paysager

2.2.3.1.Interprétation du paysage

2.2.3.1.1.Sinuosité

	0	Linéaire, sur la totalité du sentier
	1	Boucle constituée sur des portions de chemins rectilignes
	2	Boucle avec des virages à large amplitude
	3	Sinuosité marquée sur plus de la moitié du sentier
	4	Boucle avec de nombreuses chicanes offrant des angles de vue très différents et complémentaires

TOTAL : … X 0,5 (coeff.) = … / 2

2.2.3.1.2.Sensibilité paysagère

	0	Monotonie, une seule entité paysagère sans intérêt majeur sur une grande partie du sentier ou sur sa totalité ; ou pas d'effet de fenêtre ni de point d'appel valorisant, la lecture et la compréhension du paysage sont difficiles et la curiosité du visiteur n'est pas stimulée
	1	Peu d'entités paysagères, une certaine monotonie sur une grande partie du sentier, on ne perçoit pas clairement le paysage à cause d'une gestion de l'espace peu respectueuse du paysage ; ou très peu d'effet de fenêtre et pas de point d'appel valorisant
	2	Peu d'entités paysagères ; ou quelques effets de fenêtres sans intérêt majeur pour la découverte du paysage, on perçoit clairement les différents imbrications entre les éléments paysagers sur quelques parties du sentier
	3	Bonne diversité paysagère et imbrication claire de ces entités sur plus de la moitié du sentier, effets de fenêtre ou points d'appel intéressants le long du sentier
	4	Diversité importante et claire des différentes entités paysagères (mosaïque), gestion humaine entretenant cet intérêt (harmonie)

TOTAL : … X 2 (coeff.) = … / 8

2.2.3.2.Aspect pittoresque et identitaire

	0	Pas d'élément pittoresque : l'identité locale n'est pas visible
	1	Petits éléments du patrimoine mais peu visibles du sentier ou relativement peu nombreux ou propice à la lecture et à la compréhension du paysage
	2	Petits éléments pittoresques en relation directe avec une partie du paysage mais peu mis en valeur
	3	Quelques éléments pittoresques de qualité, visibles depuis le sentier et en relation avec le paysage
	4	Nombreux éléments patrimoniaux (tant naturels que culturels) diversifiés et complémentaires permettant de dégager de manière aisée l'aspect pittoresque de l'environnement local

TOTAL : … X 2 (coeff.) = … / 8

2.2.3.3.Niveau d'intégration paysagère des équipements publics d'accueil

	0	Equipement dévalorisant la qualité du site (de part les matériaux utilisés)
	1	
	2	Respect des matériaux utilisés mais l'équipement est trop visible
	3	
	4	Equipement discret et bien intégré (par rapport aux matériaux et à son impact visuel)

TOTAL : … X 2 (coeff.) = … / 8

2.2.4.Pressions sur le patrimoine

2.2.4.1.Les conséquences de l'intervention de l'homme

2.2.4.1.1.Remembrement

	0	Remembrement déjà effectué ou bien en cours, altérant le site et le sentier
	1	
	2	Remembrement en projet, le site est susceptible d'être altéré
	3	Remembrement effectué ou non, n'altérant pas le site (cependant, aucune garantie dans le futur)
	4	Pas de projet de remembrement, structure foncière adaptée pour 8 ans

TOTAL : … X 1 (coeff.) = … / 4

2.2.4.1.2.Pollutions

	0	Pollution repérable et évidente depuis le sentier (sonore, visuelle) : déchets agricoles ...
	1	Pollution ponctuelle sur une partie du sentier, mais à toutes les périodes de l'année (bruits, bâti temporaire, panneaux publicitaires)
	2	Pollution ponctuelle dans l'espace mais aussi dans le temps
	3	Absence de pollution, mais le risque de pollution accidentelle est présent (effluent d'élevage)
	4	Aucune pollution visible ou remarquable depuis le sentier

TOTAL : ... X 2 (coeff.) = ... / 8

2.2.5.Protections réglementaires ou intérêt patrimonial reconnu

	0	Protection réglementaire ou intérêt patrimonial reconnu incompatible avec l'activité de randonnée
	1	
	2	Pas de protection réglementaire, ni d'intérêt patrimonial reconnu
	3	
	4	Présence d'une protection réglementaire, ou reconnaissance de l'intérêt patrimonial du site (ou d'une partie) compatible avec la mise en place d'un sentier d'interprétation

TOTAL : ... X 1 (coeff.) = ... / 4

	Coefficient	Note	Note globale
Aire de pique-nique	0.5		
Sanitaire	0.5		
Poubelle	0.5		
Eau potable	0.5		
Distance parking/sentier	1		
Signalétique directionnelle	1		
Bâti moderne	0.5		
Bâti d'exploitation	0.5		
Bâti traditionnel	2		
Bâti délaissé	1		
Espèces floristiques et faunistiques	3		
Ecosystèmes, habitats naturels	3		
Eveil et stimulation des sens	0.5		
Sinuosité	0.5		
Sensibilité paysagère	2		
Aspect pittoresque et identitaire	2		
Niveau d'intégration paysagère	2		
Remembrement	1		
Pollutions	2		
Protections réglementaires	1		

TOTAL PARTIE 2	25	

Note maxi.	100

3.1.Traditions locales

	0	L'identité locale n'apparaît pas de manière explicite au travers des activités existantes
	1	L'identité locale est peu marquée et difficile à mettre en valeur par le biais de la thématique
	2	L'identité locale existe mais les activités humaines traditionnelles ont tendance à disparaître (transformation d'une prairie bocagère en champ bocager), de plus elles ne peuvent être étudiées que sur une partie du sentier
	3	L'identité locale est assez marquée mais elle n'apparaît à travers qu'un seul aspect, et ne peut servir de base à la thématique à elle seule (fête médiévale annuelle) ou volonté de maintenir une identité locale qui se manifeste partiellement dans le temps et dans l'espace
	4	Le sentier sert de base à la découverte d'une identité locale très marquée (activité, paysage, bâti) ; il est facile pour le visiteur de se rendre compte des traditions locales qui peuvent être porteuses de la thématique

TOTAL : … X 2 (coeff.) = … / 8

3.2.Accueil du public

3.2.1.Services proposés au public

3.2.1.1.Hébergements

	0	Absence d'hébergement sur la commune et les communes riveraines
	1	
	2	Hébergements possibles sur la commune et les communes riveraines mais non indiqués
	3	
	4	Hébergements possibles sur la commune et les communes riveraines et indiqué

TOTAL : … X 0,5 (coeff.) = … / 2

3.2.1.2.Restauration

	0	Absence de restauration sur la commune et les communes riveraines
	1	
	2	Restauration possible sur la commune et les communes riveraines mais non indiquée
	3	
	4	Restauration possible sur la commune et les communes riveraines et indiquée

TOTAL : … X 2 (coeff.) = … / 8

3.2.1.3.Autres commerces et artisans locaux

	0	Absence totale de commerce dans le bourg de la commune
	1	
	2	Présence d'un commerce alimentaire dans la commune
	3	Présence d'un commerce alimentaire et d'autres services dans la commune
	4	Présence de commerces et d'artisanat local dans la commune, ouvert au pub

TOTAL : … X 1 (coeff.) = … / 4

3.2.2.Autres sentiers de randonnée

	0	Pas de sentier de randonnée dans la commune
	1	
	2	Sentier de randonnée n'offrant aucune relation avec le sentier d'interprétatic dans la commune
	3	
	4	liaison entre le sentier d'interprétation et le sentier de randonnée

TOTAL : … X 1 (coeff.) = … / 4

3.2.3.Environnement touristique

	0	Aucun attrait touristique, ou aucune activité touristique particulière à noter à proximité du sentier
	1	Une activité touristique mineure présente à proximité, mais sans relation directe avec le sentier et sa thématique
	2	Plusieurs activités touristiques présentes (notamment : fêtes et animations locales), bien que sans relation directe avec le sentier et sa thématique
	3	Différentes activités touristiques existent dont certaines sont en relation avec le sentier et sa thématique, mais elles sont assez éloignées du sentier (communes aux alentours), ou bien ouvertes seulement pendant la saison touristique
	4	Activités touristiques présentes sur la commune, ouvertes toute l'année, et avec des relations directes ou indirectes avec le sentier et sa thématique ou, relais de distribution de l'information relative au Parc Naturel Régional situé à proximité (ex : maison du Parc)

TOTAL : … X 3 (coeff.) = … / 12

3.2.4.Réseau d'information

3.2.4.1.OTSI, mairies et commerçants

	0	Aucune information diffusée sur les potentialités touristiques de la commune
	1	Documentation difficile à se procurer du fait de sa rareté ou de contraintes d'horaires : information présente continuellement, mais seulement dans un OT important de la région
	2	Informations disponible uniquement en mairie ou (et) dans l'OT local (contrainte d'horaires)
	3	Informations disponible chez les commerçants
	4	Informations largement diffusées et facile d'accès

TOTAL : … X 1 (coeff.) = … / 4

3.2.4.2.Parutions susceptible de servir, à l'avenir, comme support au sentier d'interprétation

	0	Aucune parution
	1	
	2	Parution irrégulière ou trop dispersée dans le temps
	3	
	4	Parutions régulières informant la population locale

TOTAL : … X 0,5 (coeff.) = … / 2

3.3.Impacts et complémentarité des futurs projets par rapport au sentier envisagé

	0	Projets pouvant nuire au sentier
	1	
	2	Projets sans relation avec le sentier (Clientèle différente)
	3	
	4	Complémentarité permettant de diversifier une activité touristique

TOTAL : … X 3 (coeff.) = … / 12

3.4.La gestion du patrimoine

	0	Absence de gestion à moyen et long terme ; pas de souci de respect de l'identité du site
	1	
	2	Gestion rigoureuse et respectueuse mais ponctuelle (seulement sur une partie du sentier)
	3	
	4	Gestion respectueuse du site

TOTAL : … X 3 (coeff.) = … / 12

3.5.Implication des acteurs locaux par rapport au projet de sentier

3.5.1.Implication des élus locaux, volonté et dynamisme

	0	
	1	Indifférence au projet, voire hostilité de certains élus
	2	Démarche initiée par le Parc et seulement soutenu par les élus locaux
	3	Conseil municipal réceptif prenant part au projet, cherchant à s'engager et véritablement impliqué
	4	Projet véritablement soutenu par les élus et associant largement la population

TOTAL : … X 3 (coeff.) = … / 12

3.5.2.Dynamisme des EPCI et des acteurs à vocation touristique

	0	Hostilité manifestée
	1	
	2	Implication passive, peu de prise d'initiative de leur part
	3	
	4	Implication assez forte, organisme porteur du projet, aussi bien en ce qui concerne le définition du tracé, de la thématique et de la recherche de financements

TOTAL : … X 2 (coeff.) = … / 8

3.5.3. Implication de la population et des associations locales vis-à-vis du projet

	0	Pas d'association intéressée, pas de personnes ressources, pas de réactions notoire de la population
	1	Population et association seulement informées du projet ; elles restent à convaincre
	2	Pas d'associations réellement impliquées mais un intérêt certain se manifeste par l'intermédiaire de personnes ressources
	3	Associations locales concernées par le projet prêtes à s'impliquer, mais n'ayant pas mener une réflexion approfondie sur le sujet
	4	Implication forte d'une ou plusieurs associations locales, ayant déjà menée une réflexion sur le sentier (thématique, tracé)

TOTAL : … X 2 (coeff.) = … / 8

3.5.4. Implication et actions antérieures du Parc Naturel Régional sur la commune

	0	Aucune action et aucun contact pris avec le Parc Naturel Régional
	1	
	2	Pas d'action particulière mais bon contact et bonne sensibilisation du Parc Naturel Régional auprès de la commune
	3	
	4	Action déjà menée en collaboration avec le Parc Naturel Régional sur la commune

TOTAL : … X 1 (coeff.) = … / 4

	Coefficient	Note	Note globale
Traditions locales	2		
Hébergements	0.5		
Restauration	2		
Autres commerces	1		
Autres sentiers	1		
Environnement touristique	3		
OTSI, mairies et commercants	1		
Parutions	0.5		
Impacts et complémentarités	3		
Gestion du patrimoine	3		
Implication des élus	3		
Dynamisme EPCI et autres	2		
Implication de la population	2		
Actions du Parc	1		
TOTAL PARTIE 3	25		

Note maxi.	100

	Coefficient	Note maxi.	**Note globale**
TOTAL PARTIE 1	25	100	
TOTAL PARTIE 2	25	100	
TOTAL PARTIE .3	25	100	
TOTAL	75	300	

ANNEXE N°3 :

Zones ZNIEFF en Ile de France

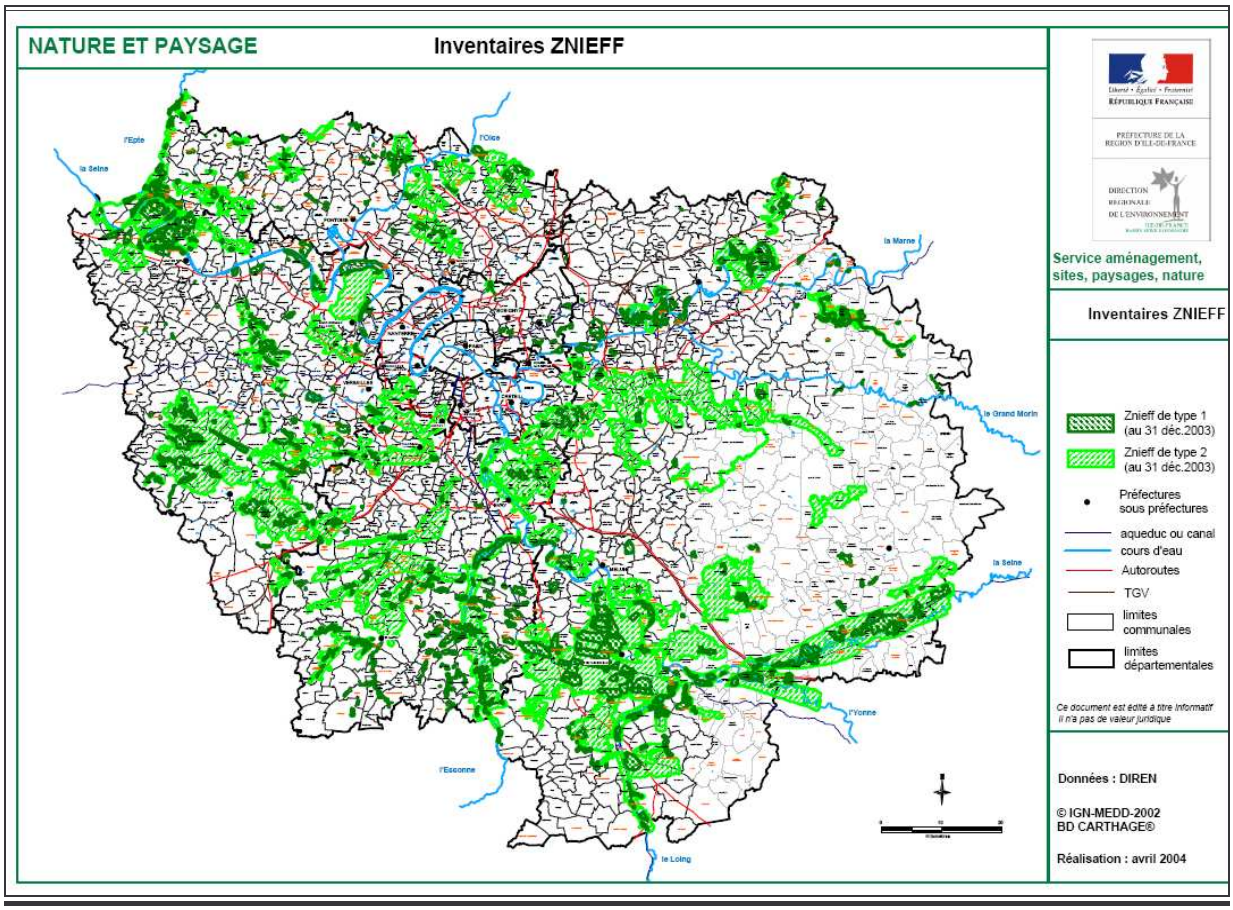

ANNEXE N°4 :

ARRETE RELATIF A LA LISTE DES ESPECES D'OISEAUX QUI PEUVENT JUSTIFIER LA DESIGNATION DE ZONES DE PROTECTION SPECIALE AU TITRE DU RESEAU ECOLOGIQUE EUROPEEN NATURA 2000 selon l'article L. 414-1-II 1er alinéa du code de l'environnement.

Nom Français *Nom Scientifique*
GAVIIDAE
Plongeon catmarin *Gavia stellata*
Plongeon arctique *Gavia arctica*
Plongeon imbrin *Gavia immer*
PODICIPEDIDAE
Grèbe esclavon *Podiceps auritus*
PROCELLARIIDAE
Puffin cendré *Calonectris diomedea*
Puffin des Baléares *Puffinus mauretanicus*
HYDROBATIDAE
Océanite tempête *Hydrobates pelagicus*
PHALACROCORACIDAE
Cormoran huppé de Desmarest *Phalacrocorax aristotelis desmarestii*
ARDEIDAE
Butor étoilé *Botaurus stellaris*
Blongios nain *Ixobrychus minutus*
Bihoreau gris *Nycticorax nycticorax*
Crabier chevelu *Ardeola ralloides*
Aigrette garzette *Egretta garzetta*
Grande Aigrette *Ardea alba*
Héron pourpré *Ardea purpurea*
CICONIIDAE
Cigogne noire *Ciconia nigra*
Cigogne blanche *Ciconia ciconia*
THRESKIORNITHIDAE
Ibis falcinelle *Plegadis falcinellus*
Spatule blanche *Platalea leucorodia*
PHOENICOPTERIDAE
Flamant rose *Phoenicopterus ruber*
ANATIDAE
Cygne de Bewick *Cygnus columbianus*
Cygne chanteur *Cygnus cygnus*
Bernache nonnette *Branta leucopsis*
Fuligule nyroca *Aythya nyroca*
Harle piette *Mergellus albellus*
Erismature à tête blanche *Oxyura leucocephala*
ACCIPITRIDAE
Bondrée apivore *Pernis apivorus*
Elanion blanc *Elanus caeruleus*

Milan noir *Milvus migrans*
Milan royal *Milvus milvus*
Pygargue à queue blanche *Haliaeetus albicilla*
Gypaète barbu *Gypaetus barbatus*
Vautour percnoptère *Neophron percnopterus*
Vautour fauve *Gyps fulvus*
Vautour moine *Aegypius monachus*
Circaète Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus*
Busard des roseaux *Circus aeruginosus*
Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*
Busard cendré *Circus pygargus*
Autour des palombes de Corse *Accipiter gentilis arrigonii*
Aigle pomarin *Aquila pomarina*
Aigle criard *Aquila clanga*
Aigle royal *Aquila chrysaetos*
Aigle botté *Hieraaetus pennatus*
Aigle de Bonelli *Hieraaetus fasciatus*
PANDIONIDAE
Balbuzard pêcheur *Pandion haliaetus*
FALCONIDAE
Faucon crécerellette *Falco naumanni*
Faucon émerillon *Falco columbarius*
Faucon d'Eléonore *Falco eleonorae*
Faucon pèlerin *Falco peregrinus*
TETRAONIDAE
Gélinotte des bois *Bonasa bonasia*
Lagopède alpin *Lagopus mutus pyrenaicus et helveticus*
Tétras lyre *Tetrao tetrix*
Grand Tétras *Tetrao urogallus*
PHASIANIDAE
Perdrix bartavelle *Alectoris graeca*
Perdrix grise « de montagne » *Perdrix perdrix hispaniensis et italica*
RALLIDAE
Marouette ponctuée *Porzana porzana*
Marouette poussin *Porzana parva*
Marouette de Baillon *Porzana pusilla*
Râle des genêts *Crex crex*
Talève sultane *Porphyrio porphyrio*
GRUIDAE
Grue cendrée *Grus grus*
OTIDIDAE
Outarde canepetière *Tetrax tetrax*
RECURVIROSTRIDAE
Echasse blanche *Himantopus himantopus*
Avocette élégante *Recurvirostra avosetta*
BURHINIDAE
OEdicnème criard *Burhinus oedicnemus*
GLAREOLIDAE
Glaréole à collier *Glareola pratincola*
CHARADRIIDAE
Pluvier guignard *Eudromias morinellus*
Pluvier doré *Pluvialis apricaria*

SCOLOPACIDAE
Combattant varié *Philomachus pugnax*
Bécassine double *Gallinago media*
Barge rousse *Limosa lapponica*
Chevalier sylvain *Tringa glareola*
Chevalier bargette *Tringa cinerea*
Phalarope à bec étroit *Phalaropus lobatus*
LARIDAE
Mouette mélanocéphale *Larus melanocephalus*
Goéland railleur *Larus genei*
Goéland d'Audouin *Larus audouinii*
STERNIDAE
Sterne hansel *Sterna nilotica*
Sterne caspienne *Sterna caspia*
Sterne caugek *Sterna sandvicensis*
Sterne de Dougall *Sterna dougallii*
Sterne pierregarin *Sterna hirundo*
Sterne arctique *Sterna paradisaea*
Sterne naine *Sterna albifrons*
Guifette moustac *Chlidonias hybridus*
Guifette noire *Chlidonias niger*
PTEROCLIDIDAE
Ganga cata *Pterocles alchata*
STRIGIDAE
Grand-duc d'Europe *Bubo bubo*
Chevêchette d'Europe *Glaucidium passerinum*
Hibou des marais *Asio flammeus*
Chouette de Tengmalm *Aegolius funereus*
CAPRIMULGIDAE
Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus*
ALCEDINIDAE
Martin-pêcheur d'Europe *Alcedo atthis*
CORACIIDAE
Rollier d'Europe *Coracias garrulus*
PICIDAE
Pic cendré *Picus canus*
Pic noir *Dryocopus martius*
Pic mar *Dendrocopos medius*
Pic à dos blanc *Dendrocopos leucotos*
Pic tridactyle *Picoides tridactylus*
ALAUDIDAE
Alouette calandre *Melanocorypha calandra*
Alouette calandrelle *Calandrella brachydactyla*
Cochevis de Thékla *Galerida theklae*
Alouette lulu *Lullula arborea*
MOTACILLIDAE
Pipit rousseline *Anthus campestris*
TURDIDAE
Gorgebleue à miroir *Luscinia svecica*
SYLVIIDAE
Lusciniole à moustaches *Acrocephalus melanopogon*
Phragmite aquatique *Acrocephalus paludicola*

Fauvette sarde *Sylvia sarda*
Fauvette pitchou *Sylvia undata*
MUSCICAPIDAE
Gobemouche nain *Ficedula parva*
Gobemouche à collier *Ficedula albicollis*
SITTIDAE
Sittelle corse *Sitta whiteheadi*
LANIIDAE
Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*
Pie-grièche à poitrine rose *Lanius minor*
CORVIDAE
Crave à bec rouge *Pyrrhocorax pyrrhocorax*
EMBERIZIDAE
Bruant ortolan *Emberiza hortulana*

ANNEXE N°5 :

PHOTOS DU PARC DE L'ILE DE LA JATTE

Figure 25 :La point avale de l'Ile de la Jatte
Source : Louise du Breuil

Figure 26 : La pelouse du Parc de l'Ile de la Jatte
Source : Louise du Breuil

Figure 27 : La ripisylve en pointe d'île
Source : Louise du Breuil

Figure 28 : Le rucher du Parc
Source : Louise du Breuil

Figure 29 : Le lieu de vie des ragondins
Source : Louise du Breuil

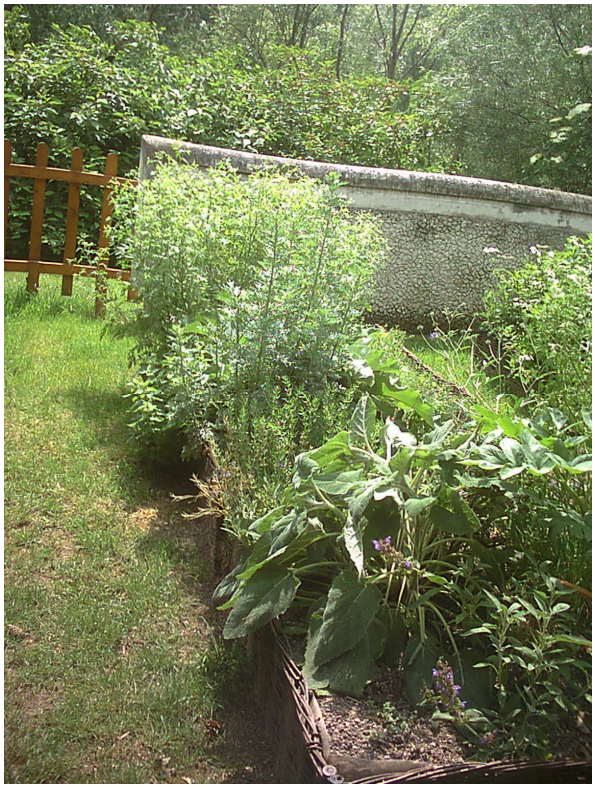

Figure 30 : Les plantes aromatiques
Source : Louise du Breuil

Figures 31 et 32 : Les sentiers de halage
Source : Louise du Breuil

RESUME

Levallois-Perret est une commune périurbaine de Paris, siège de délocalisation des entreprises, dont la demande de logements ne cesse d'accroître. Face à cette implosion urbaine, la commune préserve une politique d'aménagement des espaces verts.

L'Ile de la Jatte, à l'extrémité de Levallois offre une richesse faunistique et floristique incroyable. La découverte de ce patrimoine est permise grâce au sentier d'interprétation, outil ludique et pédagogique accessible à tous. Le sentier traverse les plantations d'herbes aromatiques, la cachette des ragondins en passant par les herbes aquatiques pour découvrir plus tard les refuges d'oiseaux labellisés par la LPO ainsi que le fameux rucher de Levallois.

Ce sentier s'inscrit dans la volonté politique du département des Hauts-de-Seine qui consiste à faire découvrir les espaces naturels à travers ces chemins de Petite Randonnée (PR).

Mots clé : Levallois-Perret, Ile de la Jatte, sentier d'interprétation, refuge LPO, rucher, pêche signalisation, Hauts-de-Seine, PR.